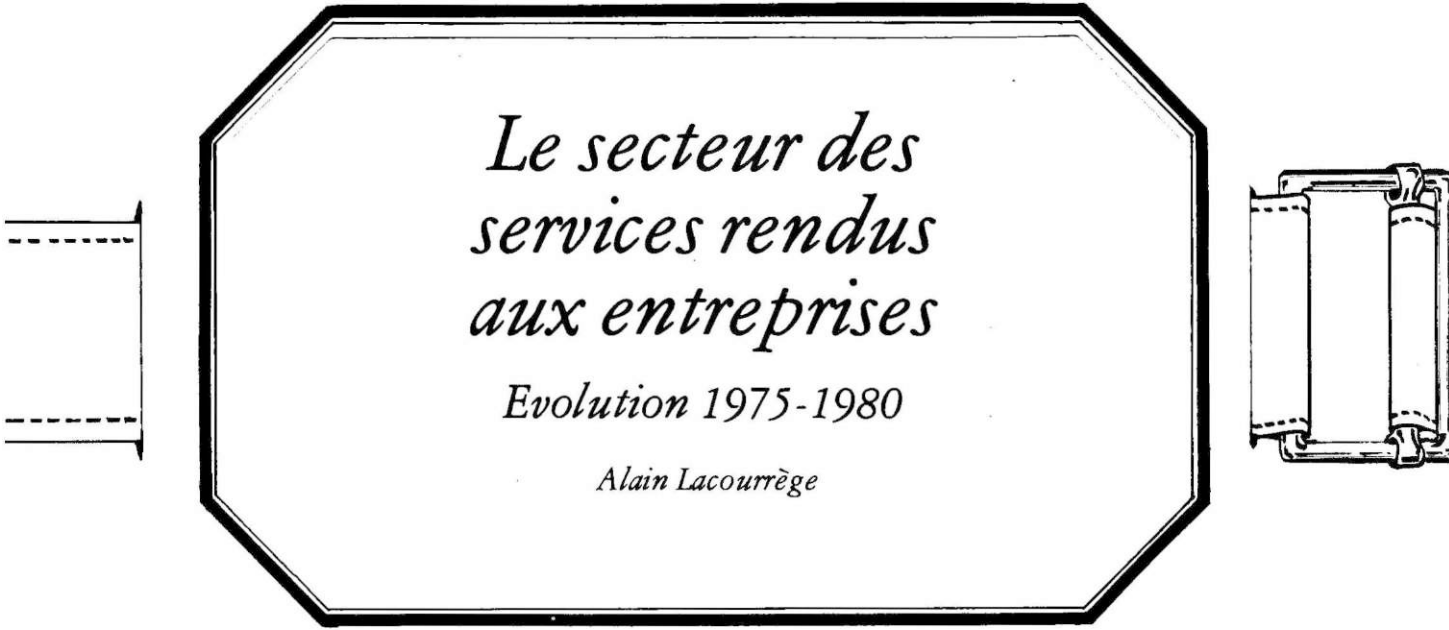

CENTRE D'ETUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS



*Le secteur des
services rendus
aux entreprises*

Evolution 1975-1980

Alain Lacourrège

FORMATION - QUALIFICATION - EMPLOI
COLLECTION DES ETUDES

*Le secteur des
services rendus
aux entreprises*

Evolution 1975-1980

Alain Lacourrège

LE SECTEUR DES SERVICES

RENDUS AUX ENTREPRISES

Évolution 1975-1980

*Alain Lacourrège
Département
Emploi et Prévisions*

Septembre 1984

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	5
Chapitre 1 : Présentation et situation à l'intérieur des services marchands du secteur « services rendus aux entreprises »	7
1. Qu'est-ce qu'un service marchand ?	7
2. Le clivage principal dans les services marchands : la distinction entre services rendus aux entreprises et services rendus aux ménages	8
3. L'évolution de l'emploi dans les services marchands depuis le début du siècle	15
Chapitre 2 : Évolution récente de l'emploi dans le secteur des services rendus aux entreprises	21
1. Une typologie du secteur fondée sur le type de services rendus	21
1.1. Les services liés à l'investissement	23
1.2. Les services dits « intellectuels »	23
1.3. Les services dits « courants »	25
1.4. Les activités non classées	26
2. Évolution de l'emploi de 1975 à 1980	27
2.1. Les difficultés d'estimation statistique du volume de l'emploi	27
2.2. Qu'entend-on par « augmentation de l'emploi » dans les services rendus aux entreprises ?	28
2.3. L'évolution de l'emploi salarié	31
2.4. L'évolution de l'emploi non salarié	34
2.5. Complément à l'analyse de longue période	36
3. Les mouvements d'emplois dans les années 1975-1980	38

	Pages
Chapitre 3 : Les caractéristiques des actifs et des emplois dans les services liés à l'investissement et les services « intellectuels »	41
1. Structure du secteur suivant le statut des actifs et le degré de concentration	41
1.1. Une prédominance des petits établissements	43
1.2. Des entreprises ayant des formes juridiques particulières.	43
1.3. Une forte proportion d'indépendants	46
1.4. Une féminisation forte pour les emplois salariés, et faible pour les emplois indépendants	46
1.5. Résumé	48
2. Structure du secteur selon les catégories d'emploi	49
2.1. Le repérage des emplois.	49
2.2. La répartition des salariés du secteur selon les catégories d'emploi . . .	49
2.3. La répartition des non-salariés du secteur selon les catégories d'emploi	53
2.4. Analyse selon les spécialités professionnelles : guide de lecture	54
Chapitre 4 : L'évolution récente des structures de qualification dans les activités d'ingénierie	61
1. Le champ d'activité couvert par l'ingénierie technique et informatique. . . .	61
2. L'évolution par grandes catégories d'emploi	63
3. L'évolution des emplois détaillés spécifiques de l'ingénierie informatique. .	64
Bibliographie	69
Liste des tableaux	71

INTRODUCTION

Les effectifs employés dans l'industrie sont en constante régression depuis plusieurs années. Cette réduction de l'emploi industriel est bien connue ; elle s'accompagne d'une forte augmentation des effectifs dans les secteurs tertiaires des services marchands rendus aux entreprises. Les deux phénomènes ne sont pas totalement indépendants : une partie du déclin des effectifs employés dans les industries résulte d'un transfert d'activité vers les services marchands rendus aux entreprises, ce qui contribue à expliquer la croissance des effectifs de ceux-ci. Cependant, le secteur des services marchands aux entreprises est composé d'activités évoquant souvent la modernisation de l'industrie et la naissance de nouveaux services fournis aux entreprises, dans le domaine informatique notamment.

Il n'était donc pas inutile de regarder d'un peu plus près l'évolution de ce secteur, d'y repérer les emplois et les qualifications en croissance. En effet, la simple augmentation des effectifs suffit – compte tenu de la situation inverse d'un grand nombre d'autres secteurs – à faire des services marchands un secteur jouant un rôle important dans l'insertion des jeunes. Un examen attentif des emplois concernés montre qu'il faut se garder d'une vision trop optimiste de son développement et de l'appel qu'il pourrait faire à des jeunes ayant un haut niveau de formation. En effet, à eux seuls, le travail temporaire et le gardiennage expliquent près de la moitié de la croissance des effectifs. Parmi les autres services, l'ingénierie qui regroupe en particulier les études informatiques, les travaux à façon informatiques... ne représente que 15 % de l'accroissement des effectifs.

Dans un premier chapitre sont présentées les principales activités du secteur et les grandes évolutions de l'emploi dans la période récente.

Le second chapitre rend compte des modalités de la croissance de l'emploi salarié et non salarié dans les différents types d'activité.

Le troisième chapitre s'attache à l'évolution des structures d'emploi et des qualifications dans les services dits « intellectuels » qui correspondent aux prestations de conseil liées aux activités commerciales, financières et juridiques des entreprises.

Enfin, le quatrième chapitre traite de façon détaillée des activités d'ingénierie afin de mettre en relief les composants des activités de services rendus aux entreprises en matière informatique.

CHAPITRE 1

PRÉSENTATION ET SITUATION À L'INTÉRIEUR DES SERVICES MARCHANDS DU SECTEUR « SERVICES RENDUS AUX ENTREPRISES »

1. QU'EST-CE QU'UN SERVICE MARCHAND ?

L'INSEE désigne par « services marchands » l'ensemble des activités dont l'objet principal est de fournir des prestations qui sont échangées sur un lieu de rencontre (éventuellement abstrait), ou marché, à un prix déterminé par la confrontation de l'offre des vendeurs et de la demande des acheteurs.

Plus précisément, **une unité économique est classée dans les services marchands lorsque ses ressources proviennent, pour plus de 50 %, de la vente de ses services** ; dans le cas contraire, on considère que les services rendus sont non marchands puisque les ressources principales sont constituées d'impôts, de cotisations sociales, de transferts en provenance d'autres administrations publiques ou de contributions volontaires des ménages (1) (exemple : administration à caractère public ou privé).

De plus, la production (2) des services marchands présente des caractéristiques particulières qu'il convient de rappeler :

- la consommation et la production sont simultanées ;
- le produit ne peut faire l'objet de stock ou d'investissement ;
- la mise à disposition du produit est faite par le producteur sans passer par l'intermédiaire d'un commerçant.

On s'intéressera, dans le présent document, au secteur « services rendus principalement aux entreprises » (secteur T 33 de la nomenclature INSEE) qui constitue, avec les secteurs énumérés ci-dessous, un groupe plus large dénommé : « services marchands ».

(1) Nomenclature d'activités et de produits (NAP) 1973. INSEE.

(2) Cf. J.E. CHAPRON et M. SERUZIER. **Initiation pratique à la comptabilité nationale selon le nouveau système.** Paris : Masson 1978.

- T 29 : Réparation et commerce de l'automobile.
- T 30 : Hôtels, cafés, restaurants.
- T 33 : Services marchands rendus principalement aux entreprises.
- T 34 : Services marchands rendus principalement aux particuliers.

L'ensemble de ces activités mobilisait, en 1981, 3,8 millions d'actifs au sens de la définition internationale (3), soit plus des deux tiers des effectifs employés dans les seules industries de transformation, ou encore plus de la moitié des actifs occupés dans l'industrie prise dans sa définition la plus extensive (c'est-à-dire en y incluant le secteur du bâtiment et des travaux publics).

Une décomposition au niveau fin — c'est-à-dire selon les activités détaillées de la NAP niveau 600 — des services rendus aux entreprises (secteur T 33) d'une part, et des services rendus aux ménages (intitulé que nous donnons au regroupement des trois autres secteurs : T 29, T 30 et T 34) d'autre part, est présentée p. 10 à 14.

2. LE CLIVAGE PRINCIPAL DANS LES SERVICES MARCHANDS : LA DISTINCTION ENTRE SERVICES RENDUS AUX ENTREPRISES ET SERVICES RENDUS AUX MÉNAGES

Dans le champ d'activités ainsi délimité, l'INSEE constitue deux grands groupes en prenant comme premier critère de différenciation, non pas le type de prestation fournie, mais la destination de celle-ci comme consommation intermédiaire ou finale, soit des entreprises et administrations, soit des ménages.

La règle de décision adoptée est alors la suivante : **un service est considéré comme rendu principalement aux ménages lorsque sa consommation par ces derniers est supérieure à celle des entreprises.**

Ceci ne recoupe pas la séparation traditionnelle, au niveau de la production, entre activité collective et activité individuelle, le même service de conseil, dans le domaine du droit des affaires, pouvant être rendu indifféremment par un conseiller juridique ayant le statut d'entrepreneur individuel, c'est-à-dire une personne qui gère une entreprise pour son propre compte sans avoir d'associés (personnes physiques ou morales auxquelles le lie un contrat de société) ou par un cabinet d'études juridiques agissant en tant que société de fait ou de droit (4).

Dans certaines analyses, un deuxième critère de discrimination permet de segmenter les services en deux groupes selon la période historique d'apparition en tant qu'entités économiques autonomes. On opposera alors **services traditionnels**, existant depuis longtemps et à développement lent, aux **services modernes**, essentiellement les services d'accompagnement, nécessaires au développement de l'activité de production des entreprises dont on peut situer l'essor massif au début des années cinquante. Dans leur forme la plus moderne, ces sociétés de service, au travers de montages juridiques *ad hoc*, héritent, par délégation, de l'accomplissement de missions ou de tâches précises (gardiennage, restauration, nettoyage...), voire tout ou partie de l'activité d'un département ou d'un service assurant une fonction classique d'entreprise (comptabilité et recouvrement de créances, recrutement et gestion du personnel).

(3) Cf. **Enquête emploi de mars 1981**. Collections de l'INSEE - série D n°87 ; M. MÖBUS : « **Actifs occupés, chômeurs, inactifs : des mesures différentes dans l'Enquête emploi** » BREF n°2. CEREQ. mai-juin 1983.

(4) Une société est une personne morale, réunissant, par contrat, un ensemble de personnes qui apportent des biens et forment, ainsi, une entité collective. Cf. J. BREMOND et A. GELEDAN. **Dictionnaire économique et social**. Hatier, juin 1982.

En s'appuyant sur les définitions énoncées plus avant, il est donc possible par croisement des deux critères : services modernes ou traditionnels et services rendus aux ménages ou aux entreprises, d'isoler au sein des services marchands quatre sous-groupes de services (5) d'affectation à ceux-ci, se basant sur une relation stricte, ou plus ou moins floue, pour chacun des secteurs composants.

Ceci aboutit à une partition du champ des activités de services comme suit :

Décomposition du champ des services marchands selon deux critères

Destination des services		Type de services	Traditionnels (à développement lent)	Modernes (à développement rapide)
Destinés principalement aux ménages	Affectation stricte		<ul style="list-style-type: none"> - Réparations diverses - Services cinématographiques - Blanchisserie-teinturerie - Hygiène corporelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Commerce et réparation de l'automobile
	Affectation floue		<ul style="list-style-type: none"> - Hôtels, restaurants - Services juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Cantine et traiteurs
Destinés principalement aux entreprises	Affectation floue			<ul style="list-style-type: none"> - Services connexes au logement - Nettoyage et assainissement - Services comptables et cabinets d'analyse financière
	Affectation stricte			<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie - Publicité - Travail temporaire - Services divers aux entreprises (gardien-nage)

Manifestement, le recours à ces critères descriptifs simples aboutit, dans certains cas frontières, à des affectations discutables.

Ainsi, à titre d'exemple, on relève que les services juridiques (qui, outre les avocats et les notaires, comprennent les cabinets d'expertise technique et de conseil en propriété industrielle) sont classés dans les services rendus aux ménages alors que les services connexes au logement (qui incluent les cabinets d'architectes) sont considérés comme des services rendus aux entreprises.

On remarque, enfin, qu'une des caractéristiques des services rendus aux entreprises est de regrouper exclusivement des activités modernes à développement rapide ; à l'inverse, les services rendus aux ménages sont formés essentiellement d'activités traditionnelles, à développement lent.

(5) Cf. M. BRAIBANT. « L'économie des services marchands de 1960 à 1980 ». Archives et documents n°37 INSEE nov. 1981. Ce rapport d'étude concrétise les premiers efforts engagés en vue de palier aux lacunes et imperfections, maintes fois dénoncées, du système statistique sur les activités tertiaires. Ces imperfections sont en partie d'ordre méthodologique mais proviennent surtout d'une inadéquation des concepts économiques classiques. Comment mesurer la production d'une activité de service ? Que signifie la notion de productivité dans le tertiaire ou l'administration ?

SERVICES RENDUS AUX ENTREPRISES (T 33)

Nomenclature de publication	Niveaux 100 et 600 de la nomenclature d'activités et de produits (1973)
76.9 Études, conseils, assistance	76. Services des holdings 77. Études, conseils, assistance 78. Services d'auxiliaires financiers et d'assurances 79. Services des promoteurs et des sociétés immobilières
76.9.A Ingénierie	77.01 Études techniques 77.02 Études économiques et sociologiques 77.03 Études informatiques et d'organisation 77.04 Travaux à façon informatiques 77.12 Travaux à façon divers
76.9.B Services connexes de la construction	77.05 Services rendus par les architectes 77.06 Services rendus par les métreurs et les géomètres
76.9.0 Services connexes du logement	79.04 Administration d'immeubles 79.05 Administration d'infrastructures 79.06 Services des agences immobilières
76.9.D Conseils juridiques	77.08 Services des cabinets juridiques et des offices publics et ministériels
76.9.E Expertise comptable	77.09 Expertise comptable et analyse financière
76.9.F Publicité	77.10 Services rendus par les créateurs et les intermédiaires de publicité 77.11 Services rendus par les régies publicitaires
76.9.G Auxiliaires financiers et d'assurances	78.01 Services d'auxiliaires financiers 78.02 Services d'auxiliaires d'assurances
76.9.H Travail temporaire	77.13 Travail temporaire
76.9.I Construction - promotion	79.01 Promotion immobilière 79.02 Promotion en infrastructures (services marchands) 79.03 Services des supports juridiques de programme
76.9.J Autres activités	76.00 Services des holdings 77.07 Conseils en information et en documentation 77.14 Services divers rendus principalement aux entreprises

SERVICES RENDUS AUX ENTREPRISES (T 33) (suite)

Nomenclature de publication	Niveaux 100 et 600 de la nomenclature d'activités et de produits (1973)
	77.15 Services rendus par les ordres et syndicats professionnels 77.19 Courtage international, frais d'assiette, frais de gestion des mutuelles
80. Location et crédit-bail mobiliers 80.A. Location de matériel de bureau 80.B. Crédit-bail mobilier 80.C. Autres locations mobilières	80. Location et crédit-bail mobiliers 80.03 Location de matériel de bureau 80.07 Crédit-bail mobilier 80.01 Location de machines et équipements agricoles 80.02 Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics 80.04 Location de voitures particulières 80.05 Location de wagons 80.06 Location de biens de consommation
56. Récupération	56. Produits de la récupération 56.01 Ferraille et vieux métaux non ferreux 56.02 Produits divers de récupération
82. } Enseignement et recherche marchands 83. }	82. Enseignement (services marchands) 83. Recherche (services marchands) 82.01 Enseignement général primaire et secondaire 82.02 Formation des adultes et formation continue 82.03 Autres enseignements spécialisés et professionnels et enseignement supérieur 82.04 Enseignement par correspondance 82.05 Services rendus par les professeurs indépendants 82.06 Services rendus par les auto-écoles 83.01 Recherche scientifique et technique

Source : M. BRAIBANT. « L'économie des services marchands de 1960 à 1980 : contribution à l'étude du secteur tertiaire ». Archives et documents n°37. INSEE, nov. 1981.

SERVICES RENDUS AUX MÉNAGES (T 29, T 30, T 34)

Nomenclature de publication	Niveaux 100 et 600 de la nomenclature d'activités et de produits (1973)
<p>T 29. Réparation et commerce de l'industrie</p>	<p>65. Réparation et commerce de l'industrie</p> <p>65.01 Commerce de détail d'accessoires et d'équipements automobiles</p> <p>65.02 Commerce de détail de carburants et lubrifiants</p> <p>65.04 Vente de véhicules automobiles</p> <p>65.05 Réparation de véhicules automobiles</p>
<p>T 30. Hôtels, cafés, restaurants</p> <p>67 A. Services des restaurants, cafés et hôtels</p> <p>67 B. Services des cantines et traiteurs</p> <p>67 C. Autres hébergements</p>	<p>67. Hôtels, cafés, restaurants</p> <p>67.01 Services des restaurants et cafés-restaurants (sans hébergement)</p> <p>67.04 Services des débits de boissons (sans spectacle)</p> <p>67.05 Services des cafés-tabacs</p> <p>67.06 Services des débits de boissons avec spectacle</p> <p>67.07 Services des cafés associés à une autre activité</p> <p>67.08 Services des hôtels avec restaurant</p> <p>67.09 Services des hôtels sans restaurant</p> <p>67.02 Services des cantines</p> <p>67.03 Services des traiteurs</p> <p>67.10 Services des wagons-lits et wagons restaurants</p> <p>67.11 Services des foyers d'étudiants et de jeunes travailleurs</p> <p>67.12 Services des installations d'hébergement à équipements développés</p> <p>67.13 Services des installations d'hébergement à équipements légers</p>
<p>T 34. Services marchands rendus principalement aux particuliers</p> <p>66. Réparations diverses</p>	<p>66. Réparations diverses</p> <p>84. Services de santé (marchands)</p> <p>66.01 Réparations de chaussures et d'autres articles en cuir</p> <p>66.02 Réparations d'appareils électriques pour le ménage</p> <p>66.03 Réparations de montres et horloges de bijouterie</p> <p>66.04 Réparations non désignées ailleurs et sans spécialisation</p>

SERVICES RENDUS AUX MÉNAGES (T 29, T 30, T 34) (suite)

Nomenclature de publication	Niveaux 100 et 600 de la nomenclature d'activités et de produits (1973)
84. Services de santé (marchands)	84.01 Services de médecine systématique et de dépistage (marchands) 84.02 Services des établissements hospitaliers généraux 84.03 Services des cliniques générales 84.04 Services des établissements hospitaliers spécialisés 84.05 Services des cliniques spécialisées 84.06 Services des dispensaires 84.07 Services des autres instituts pour la santé 84.08 Analyses médicales 84.09 Services des centres de transfusion sanguine et banques d'organes 84.10 Services rendus par les médecins 84.11 Services rendus par les dentistes 84.12 Services rendus par les auxiliaires médicaux 84.13 Services rendus par les ambulances 84.14 Services rendus par les vétérinaires et les cliniques vétérinaires
85.7 Autres services marchands	85. Services d'action sociale (marchands) 86. Services récréatifs, culturels et sportifs 87. Services divers (marchands)
85. Services d'action sociale (marchands)	85.01 Services rendus par les crèches 85.02 Services rendus par les établissements pour l'enfance protégée, handicapée ou inadaptée (marchands) 85.03 Services rendus par les établissements pour adultes nécessiteux, handicapés ou inadaptés (marchands) 85.04 Services rendus par les établissements pour personnes âgées
86. Services récréatifs, culturels et sportifs	
86 A. Services cinématographiques	86.02 Films 86.03 Distribution de films 86.04 Services rendus par les salles de cinéma
86 B. Autres services récréatifs	86.01 Services de radiodiffusion et télévision 86.05 Services rendus par les salles de spectacles (marchands)

SERVICES RENDUS AUX MÉNAGES (T 29, T 30, T 34) (suite)

Nomenclature de publication	Niveaux 100 et 600 de la nomenclature d'activités et de produits (1973)
	86.06 Autres spectacles et services récréatifs (marchands) 86.07 Création et interprétation littéraires et artistiques 86.08 Services annexes aux spectacles 86.09 Jeux de hasard et d'argent 86.10 Services rendus par les équipements et centres sportifs (marchands) 86.11 Services des remontées mécaniques 86.12 Services rendus par les professeurs de sport et sportifs professionnels
87. Services divers (marchands)	
87 A. Blanchisserie-teinturerie	87.01 Services de laverie-blanchisserie-teinturerie de détail 87.02 Services de blanchisserie-teinturerie de gros
87 B. Hygiène corporelle	87.03 Services de coiffure 87.04 Esthétique corporelle
87 C. Autres services personnels	87.05 Services funéraires 87.06 Services des studios de photographie 87.07 Services personnels divers
87 D. Services de nettoyage et assainissement	87.08 Services de nettoyage 87.09 Services d'enlèvement des ordures (marchands) 87.10 Autres services d'assainissement (marchands)

Source : BRAIBANT, *op. cit.*

3. L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES SERVICES MARCHANDS, DEPUIS LE DÉBUT DU SIÈCLE

Avant d'analyser la croissance, sur la période récente, de l'emploi dans les services marchands rendus aux entreprises, il est apparu opportun de retracer brièvement les principales phases antérieures (à 1975) de développement des services marchands.

Pour cela, on se base sur une série homogène de la population active du secteur, reconstituée par l'INSEE à partir des résultats des recensements.

Cette statistique, en dépit de certains aléas sur l'estimation des effectifs bruts, permet d'apprécier les tendances d'évolution de la population active occupée depuis le début du siècle et de resituer logiquement la croissance du secteur étudié : les services rendus aux entreprises, comme une des composantes d'un secteur économique plus large : les services marchands, qui représente en 1981 un peu moins d'un tiers de l'emploi tertiaire qui, lui-même, représente plus de 56 % de l'emploi total (6).

Il convient ici de resituer l'analyse descriptive de l'émergence et de l'expansion des services marchands et, particulièrement, des services accompagnant la production industrielle dans le contexte historique de développement du capitalisme et de la division du travail qui lui est liée.

Ainsi, les services de l'industrie, dont certains se sont largement autonomisés (financement, ingénierie), doivent leur développement à l'approfondissement de la division du travail dans ses différentes formes – sectorielle, fonctionnelle (division technique à l'intérieur de l'entreprise), technique (par segmentation des tâches selon les niveaux de qualification) et spatiale (spécialisation des établissements des grandes entreprises et groupes industriels) – mais aussi à l'apparition de nouvelles activités collectives.

Pour apprécier l'importance de cette évolution vis-à-vis de celle de l'ensemble de la population active, on peut citer le rapport de P. Bellon (7) : « *durant les quinze dernières années, les trois quarts des emplois créés l'on été dans le tertiaire* », c'est même, on le sait, le seul macrosecteur créateur d'emplois depuis 1974.

Les travaux de Michel Braibant à l'INSEE (8) permettent d'avoir une vue sur longue période et de mettre en évidence « *qu'on assiste, dans les vingt dernières années, à une véritable explosion de l'emploi dans les services marchands* ».

Plusieurs constatations globales s'imposent à la lecture des tableaux et du graphique qui suivent (9).

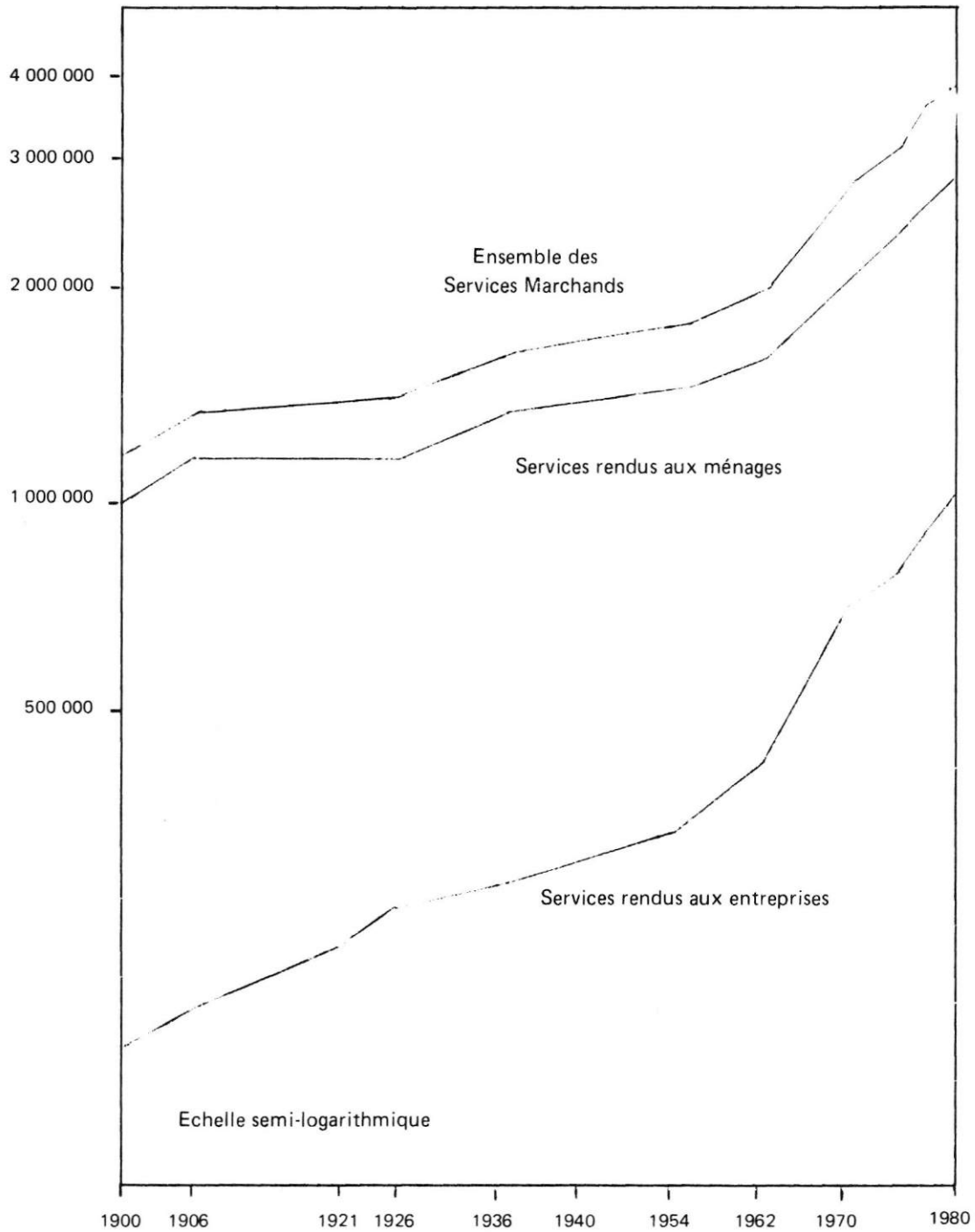
(6) Ce niveau de tertiarisation de l'économie nationale situe la France à un rang moyen au sein des pays d'économie développée (le record absolu est détenu par les États-Unis 69,5 %).

(7) P. BELLON. « L'emploi dans le secteur tertiaire ». **Journal Officiel. Avis et rapports du conseil économique et social** n°8, 5 mai 1978.

(8) Cf. BRAIBANT *op. cit.*

(9) Cf. les tableaux d'évolution de l'emploi de 1896 à 1977 et le graphique associé en échelle semi-logarithmique.

Évolution de 1900 à 1980 de la population active totale des services marchands et de ses deux grandes composantes : services rendus aux entreprises et services rendus aux ménages



Source : M. BRAIBANT *op. cit* graphique 1 p. 10

La croissance absolue des effectifs des services marchands est si forte que **la population occupée a sensiblement doublé durant les deux dernières décennies** : 3,8 millions d'actifs en 1980 contre 1,9 millions d'actifs en 1959, soit une création nette d'emplois égale à ce dernier chiffre.

La part relative de la population des services marchands dans le total des actifs en France a donc, aussi, fortement progressé : elle est passée de 9,8 % en 1959 à 18 % en 1980, la population active française augmentant relativement moins rapidement pendant cette période.

A titre de comparaison, signalons que les emplois tertiaires des entreprises industrielles représentent, environ, 20 % des effectifs, soit près de 1,2 millions de personnes, et qu'ils ont connu également une croissance rapide (10).

Michel Braibant propose de décomposer l'évolution des services marchands depuis le début du siècle suivant une périodisation en trois étapes :

a) **1896-1926** : durant cette période, **la population active progresse** à un rythme relativement lent (moins de 1 % en moyenne annuelle). **Cet essor se manifeste essentiellement dans les services marchands rendus aux particuliers**, avec le développement du tourisme balnéaire (création de grands hôtels), mais aussi de l'automobile, avec l'apparition d'activités qui lui sont liées : commerce et réparation. La contribution à la croissance de l'emploi des services aux entreprises n'est, en valeur absolue, que de l'ordre du quart.

b) **De 1926 à la fin des années 1960**, le rythme de croissance s'accélère (+ 1,5 % en moyenne annuelle) grâce à deux mutations successives.

— Dans un premier temps (jusqu'en 1936), il y a croissance de l'emploi dans plusieurs services individuels destinés principalement aux ménages. Ceci est dû **à l'émergence de nouveaux besoins liés au développement des loisirs de masse et d'une aspiration à un mode de vie meilleur** (services récréatifs culturels et sportifs, hôtellerie, salons de coiffure...). On note, accessoirement, un début de « décollage » de l'emploi dans les bureaux techniques.

— A partir de 1954, on assiste à l'apparition et/ou à l'extériorisation de plusieurs **services modernes** (11) **nécessaires au fonctionnement d'entreprises et au soutien de la croissance industrielle française à un rythme jamais atteint.**

— De plus, ceci se conjugue avec un haut niveau d'activité dans la construction immobilière et les travaux d'urbanisation, ce qui permet le développement de bureaux d'études sous-traitants et spécialisés (12).

(10) F. AUDIER **Les emplois tertiaires des entreprises industrielles**. Dossier du CEREQ n°29. Paris : Documentation Française. Octobre 1981.

(11) Exemple : 1956 est la date de création de la première grande société d'ingénierie française spécialisée dans la conception et l'organisation de l'exploitation des gisements pétroliers du Sahara.

(12) La demande des ménages induit une extension du rôle des pouvoirs publics dans la prise en charge des besoins collectifs : HLM, écoles, hôpitaux, autoroutes...

TABEAU 1
Évolution de la population active dans les branches marchandes de 1896 à 1977
Services rendus aux entreprises

(en milliers)

Population active par branches	Première période			Deuxième période			Troisième période					
	1896	1906	1921	1926	1936	1954	1962	1968	1970	1975	1976	1977
76-9 A — Ingénierie	(1,4)	(5,8)	(9,4)	(10,7)	(14,0)	25,7	61,7	110,3	130,1	168,1	169,2	171,8
76-9 B — Services liés à la construction	15,0	17,8	23,2	26,4	24,0	32,8	38,9	55,1	56,6	60,9	61,0	61,0
76-9 C — Services liés au logement	4,9	5,0	10,5	13,7	14,2	26,4	26,0	46,5	48,9	64,1	69,6	74,6
76-9 D — Conseils juridiques	53,8	54,9	53,2	55,8	57,1	58,7	61,9	78,0	81,9	92,9	95,1	97,5
76-9 E — Expertise comptable	(2,1)	(4,0)	(13,6)	(12,5)	(29,5)	28,3	33,3	49,9	53,2	63,4	65,7	66,7
76-9 F — Publicité	2,5	3,5	5,0	8,0	14,9	21,1	28,6	35,0	36,8	38,5	39,3	40,5
76-9 G — Services d'auxiliaires financiers et d'assurances	7,0	10,3	23,7	28,4	30,4	40,0	50,0	70,8	76,0	77,0	76,8	76,6
76-9 H — Travail temporaire	—	—	—	—	—	2,0	7,0	22,8	46,7	66,9	94,5	102,4
76-9 I — Construction-promotion	}	}	}	}	}	}	20,0	34,5	38,0	37,0	36,8	38,0
76-9 J — Services divers							32,4	48,7	50,7	49,2	43,0	63,4
Total 76-9 Étude, Conseil et Assistance	101,2	120,3	162,1	184,5	220,1	292,0	359,8	551,6	618,9	718,0	751,0	792,5
56 — Récupération	30,0	38,3	36,0	43,8	32,8	24,6	26,0	23,3	26,6	19,3	18,4	16,3
80 — Location	(10,0)	(14,0)	(24,0)	(20,0)	(15,0)	(20,0)	(22,0)	(27,0)	29,5	31,9	30,3	30,5
82-3 Enseignement, recherche marchande	(13,2)	(14,0)	(16,0)	(15,0)	(14,0)	(11,0)	(11,5)	(20,0)	23,5	26,8	28,4	30,0
Total T 33 Services rendus aux entreprises	154,4	186,6	238,1	263,3	281,9	347,6	419,3	621,9	698,5	796,0	828,1	869,3

Nota : Les chiffres indiqués entre parenthèses sont plus des estimations à partir d'hypothèses que les résultats de recensements. Ils sont donc très approximatifs du moins jusqu'en 1954. La marge d'erreur qui peut les affecter n'est cependant pas suffisante pour contredire les grandes évolutions significatives de cette population pendant le vingtième siècle.

Source : M. BRAIBANT *op. cit.* Tableau 1-A p.12.

TABEAU 2
Évolution de la population active dans les branches marchandes de 1896 à 1977
Services rendus aux ménages et ensemble des services marchands

(en milliers)

Population active par branches	Première période			Deuxième période			Troisième période					
	1896	1906	1921	1926	1936	1954	1962	1968	1970	1975	1976	1977
T 30 — Hôtels-cafés-restaurants	442,4	535,3	513,9	498,5	548,4	501,2	513,6	529,4	548,1	571,7	570,6	574,6
T 29 — Commerce et réparation de l'automobile	(10,0)	(26,6)	(72,6)	(99,2)	(126,0)	189,3	242,7	332,2	357,7	375,4	388,0	401,9
66 — Réparations diverses	(97,9)	(100,0)	(93,0)	(90,0)	(82,0)	83,6	61,1	45,5	43,5	36,6	36,5	36,6
84 — Santé	81,4	119,6	166,3	174,6	227,0	352,0	457,5	626,6	748,7	984,9	1 084,8	1 169,3
85-7 — Autres services rendus aux particuliers	325,6	368,0	297,0	286,0	357,5	336,0	369,6	416,6	421,2	474,9	496,9	514,5
85 — Action sociale	(6,0)	(9,0)	(12,0)	(13,0)	(16,0)	20,0	26,8	35,4	39,5	55,7	62,0	66,5
86-A — Services cinématographiques	—	(2,0)	7,0	9,0	20,0	24,0	25,5	21,1	20,5	18,9	18,5	18,0
86-B — Services récréatifs	60,1	66,2	66,1	73,2	71,0	70,4	73,5	88,4	86,0	105,9	107,0	112,2
87-A — Blanchisserie-teinturerie	172,8	186,8	112,1	84,8	68,8	67,5	69,0	66,0	64,0	56,0	53,5	52,9
87-B — Hygiène corporelle	55,8	66,7	60,0	67,3	134,0	104,5	129,0	138,5	136,0	130,9	131,9	134,0
87-C } Services divers rendus aux ménages	(30,9)	(37,3)	38,8	38,7	47,7	47,6	45,8	67,2	75,2	107,5	124,0	127,9
87-D }												
Total U 10 services marchands	1 111,7	1 336,1	1 380,9	1 411,6	1 623,6	1 809,7	2 063,8	2 572,2	2 817,7	3 239,5	3 404,9	3 566,3

Nota : Cf. Tableau 1 pour la signification des parenthèses.
Source : M. BRAIBANT. *op. cit.* Tableau 1-13 p. 13.

– L'impulsion donnée conjointement à ces activités d'études et conseils permet au taux de croissance de l'emploi dans les services marchands de se maintenir au niveau d'avant-guerre.

c) Mais ce n'est qu'au début des années 1960, que les services marchands enregistrent une augmentation annuelle moyenne de niveau très élevé (+3,5 % de 1960 à 1980, mais surtout + 4 % entre 1960 et 1970).

Contrairement aux périodes précédentes, la croissance n'est pas due à l'expansion de une ou de quelques activités particulières **mais elle résulte de l'émergence de l'ensemble des services dits « modernes »** (ingénierie, autres activités d'études et conseils, travail temporaire informatique, crédit-bail, gardiennage, nettoyage, santé, services récréatifs...) dont l'extension est si massive qu'elle tend à masquer la poursuite du développement des services traditionnels, rendus principalement aux particuliers.

Dans ce contexte, **le développement des services marchands rendus aux entreprises s'est donc effectué historiquement par extension**. Il semble que ce secteur ait joué un rôle moteur (par rapport au décollage antérieur des services marchands rendus aux ménages) dans la croissance remarquable des services marchands au cours des vingt dernières années.

CHAPITRE 2

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES SERVICES RENDUS AUX ENTREPRISES

1. UNE TYPOLOGIE DU SECTEUR FONDÉE SUR LE TYPE DE SERVICES RENDUS

L'objet de ce paragraphe est de caractériser les activités fines du secteur et de montrer que, malgré les spécificités réelles ou apparentes, celles-ci peuvent être rattachées à trois groupes de sous-secteurs qui obéissent à des déterminants économiques différents.

Dans la suite de cette étude, ce découpage infra-sectoriel, basé sur des critères juridico-économiques, sera utilisé pour présenter les évolutions de l'emploi et de sa structure.

La classification retenue s'appuie sur celle de O. Buttner et M.F. Mouriaux (1) et repose sur la finalité et l'usage des prestations fournies. On distinguera donc :

- **les services liés à l'investissement** (industriel) qui permettent à l'entreprise (industrielle) de mettre en œuvre un nouvel équipement ou une nouvelle organisation. Ces activités peuvent elles-mêmes exiger des moyens lourds. Buttner et Mouriaux avancent l'idée que l'on pourrait, de ce fait, les qualifier de « services capitalistiques » mais ce terme nous paraît ambiguë ;

- **les services dits « intellectuels »** (ou « supérieurs ») correspondant surtout à des prestations de conseil, et liés aux activités commerciales, financières et juridiques des entreprises ;

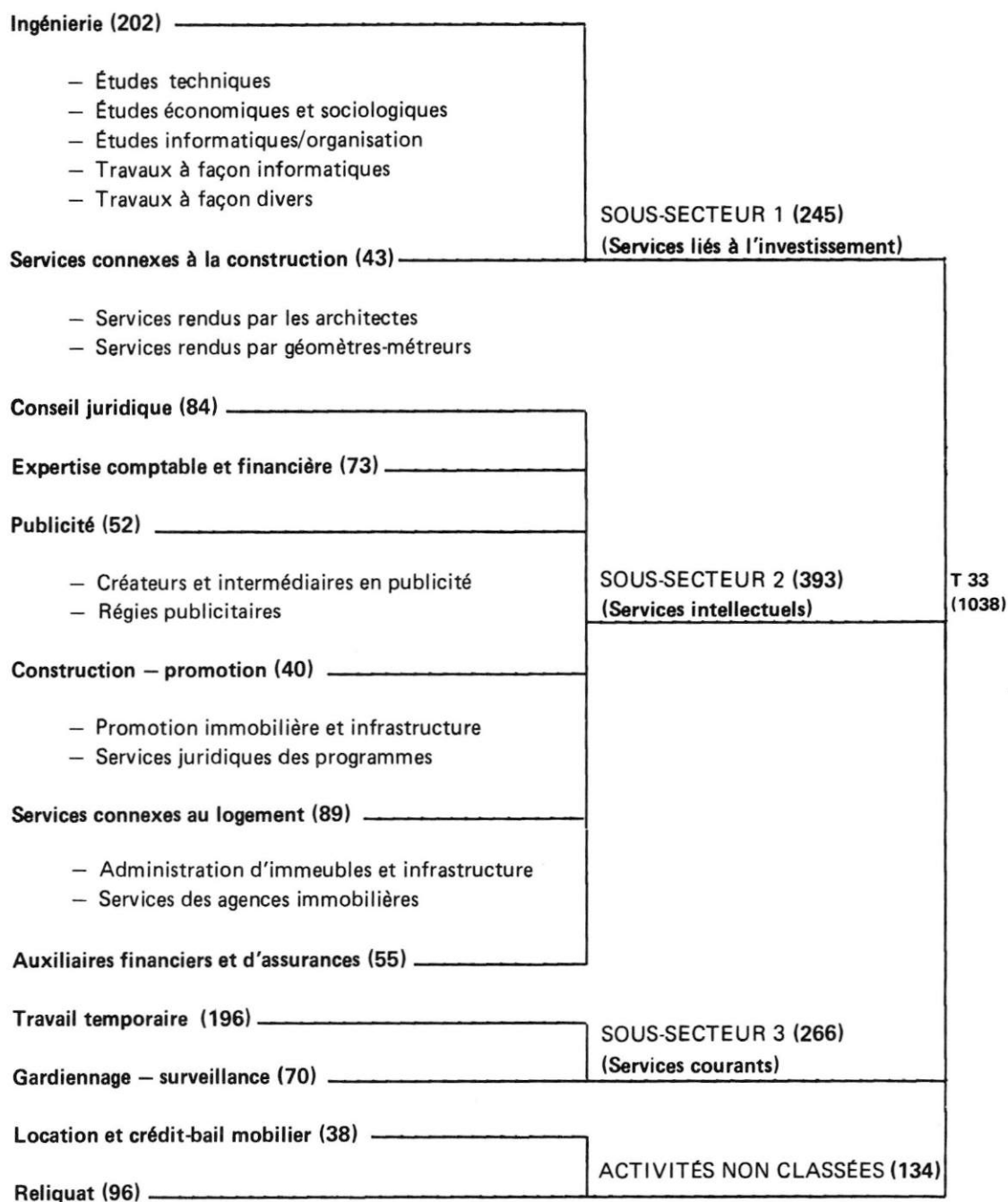
- **les services dits « courants »** dont les activités d'assistance reposent sur l'usage intensif d'une main-d'œuvre le plus souvent non qualifiée (gardiennage, nettoyage, etc.).

Ces trois types de services peuvent être fournis par des sociétés ayant des situations juridiques assez différentes (2) :

(1) O. BUTTNER et M.F. MOURIAUX. « Les services aux entreprises : intégration ou recours à l'extérieur ». *Bulletin d'information du CEE* n°54. Février 1982.

(2) Cf. O. BUTTNER et M.F. MOURIAUX. *Le développement des services marchands aux entreprises : mouvement d'extériorisation ou croissance autonome ?* CEE, note ronéotée. Mars 1983.

Diagramme des activités détaillées et regroupées du secteur (T 33)
(effectifs concernés en 1980) (1)



(1) Les chiffres indiqués entre parenthèses sont les effectifs salariés des activités élémentaires d'après les résultats de l'UNEDIC.

- les sociétés autonomes qui sont concurrentes entre elles pour l'obtention d'un contrat marchand de prestations de services ;
- les sociétés qui sont soit des filiales, soit des sociétés sous contrôle des entreprises donneuses d'ordre ;
- les sociétés sous-traitantes qui, bien que non contrôlées financièrement par d'autres entreprises, sont dépendantes, de fait, de celles qui leur fournissent la part essentielle de leurs commandes en prestations de services ;
- enfin des sociétés de moyens ou d'exercice, créées par des groupements d'entreprises (filiales communes, groupements d'intérêts économiques ou même sociétés civiles de moyens dans le cas des professions libérales), afin d'assurer une activité de services dans une logique de collaboration.

1.1. Les services liés à l'investissement

Le sous-secteur 1 regroupe les activités d'ingénierie ou les sociétés de services et conseil en informatique ainsi que les services connexes à la construction (3).

Ces activités, que l'on peut désigner comme étant celles des bureaux d'études techniques ou industriels, ont pour but **de concevoir et de réaliser certains investissements productifs** en relation avec des entreprises industrielles (ex : livraison d'usines clefs en main), ou des administrations (ex : installation d'un système informatique) ou des ménages (ex : construction de logements). Elles ont aussi pour but d'éclairer, ou d'améliorer, la gestion des entreprises ou des administrations (conseil en organisation, prestations informatiques...).

L'apparition et l'autonomie de ces services sont le produit d'un double mouvement articulé de la division du travail :

— **Division sociale du travail** : extériorisation de fonctions assurées auparavant au sein d'entreprises industrielles entraînant la création de sociétés juridiquement autonomes sous forme de filiales (ex : bureaux d'études liés à des sociétés pétrolières ou de sociétés de services et conseils en informatique (SSCI) dépendantes de groupes bancaires) ou d'entreprises preneuses d'ordre en concurrence sur le marché des appels d'offres lors de la réalisation de grands travaux d'équipement.

— **Division technique du travail** : répartition du travail entre fonction de production et fonction de conception (ce qui inclut les services de recherche, des méthodes et de maintenance) permettant l'émergence et le développement des sociétés d'ingénierie spécialisées et de cabinets d'ingénieurs conseils (4) (exerçant librement).

1.2. Les services dits « intellectuels »

Le sous-secteur 2 rassemble des activités d'études et conseil qui se scindent en trois grandes composantes.

(3) Cabinet d'architectes, de géomètres et de métresseurs qui, à la différence des premiers, regroupent une majorité de non-salariés.

(4) Cf. E. DUEZ. **Le secteur des services marchands rendus principalement aux entreprises : problèmes de croissance et aspects régionaux** ». Université des sciences et techniques de Lille. Thèse de troisième cycle en sciences économiques. Novembre 1981.

a) *Les prestations d'assistance à certaines fonctions tertiaires des entreprises*

Ces fonctions (comptabilité, finance, publicité, droit) existent dans la plupart des entreprises industrielles ou commerciales, mais celles-ci ont recours, à des degrés divers, à une assistance de spécialistes.

Cela concerne notamment :

– **Le conseil juridique** qui est défini comme « *le conseil permanent d'entreprises industrielles ou commerciales pour assister, selon sa spécialité, l'application du droit fiscal, du droit des sociétés et généralement des diverses branches du droit des affaires* ». On rencontre dans cette activité une proportion non négligeable de professions libérales (25 % de non salariés : avocats, conseillers fiscaux, etc.).

– **L'expertise comptable** qui recouvre l'activité des experts comptables agréés, mais aussi le conseil en gestion ou de direction, le conseil fiscal, ainsi que les analystes financiers.

Les sociétés de recrutement sont souvent des départements des sociétés d'études classées dans ce groupe.

– **La publicité** avec d'une part, les agences, c'est-à-dire les créateurs et intermédiaires en publicité, et d'autre part, les régies qui gèrent les espaces publicitaires au nom des propriétaires des supports.

Ces deux branches sont complémentaires au niveau du fonctionnement mais n'ont pas une répartition géographique identique : 60 % des effectifs des agences, qui conçoivent et réalisent les campagnes publicitaires, sont localisées dans la région parisienne contre 20 % pour les régies .

En effet, l'action publicitaire est maintenant un maillon important entre la conception-fabrication et la vente, et l'on constate que, de plus en plus, les entreprises intègrent leur « investissement communication » dans le calcul économique du coût du produit. Elle comprend, d'une part la publicité proprement dite (réalisation des messages diffusés dans les media), d'autre part les études de comportement et de motivation qui permettent de relever les satisfactions et/ou les besoins latents.

b) *Les services liés à l'immobilier*

– **La construction-promotion** : sous cet intitulé figurent les services gravitant autour de la promotion immobilière. Il s'agit d'une activité commerciale au sens juridique du terme, où les achat et vente de logement se combinent quelquefois avec la fourniture de prestations de services (ex : gérance d'une société civile immobilière de construction-vente créé à l'occasion du lancement d'un programme).

– **Les services connexes au logement**, c'est-à-dire les activités commerciales ou de gestion dans l'immobilier sous toutes ses formes : en particulier les agences immobilières et les marchands de biens ainsi que les administrateurs d'immeubles et d'infrastructures.

Les services où les indépendants, et plus spécialement les commerçants, sont nombreux (les collaborateurs salariés ne représentent que les deux-tiers des actifs) ont un développement lié, non pas à la mise en chantier de logements neufs, mais à l'importance du parc de logements (neufs, récents et anciens) et aux transactions effectuées sur le marché.

c) *Les auxiliaires financiers et d'assurances*

Il s'agit d'activités satellites des circuits du marché financier et des assurances : agents de change, gérants de portefeuille ainsi que courtiers et agents d'assurances. Ces activités sont orientées, d'une part vers la gestion et la circulation du capital financier, d'autre part vers les services d'assurances décentralisés (ménages et entreprises).

Pour ce qui est de la répartition spatiale de ces deux activités, on peut faire la même remarque que pour la publicité, 70 % des effectifs des auxiliaires financiers sont localisés dans la région parisienne, le réseau des agents d'assurances étant, bien sûr, beaucoup moins centralisé.

1.3. Les services dits « courants »

Le sous-secteur 3 regroupe les services de type assistance ou prestations de personnel rendus essentiellement aux entreprises par les sociétés de travail temporaire et de gardiennage auxquelles on pourrait adjoindre le nettoyage industriel et la restauration collective (classés normalement dans les services rendus aux particuliers).

Il s'agit d'une « extériorisation » par les entreprises ou l'administration, sous diverses formes juridiques, de travaux banals ou qualifiés.

Il faut, à ce stade, rappeler les divers modes d'extériorisation du travail par les entreprises.

Une étude de l'IREP (5) donne le schéma suivant qui résume clairement quelques modes de gestion qui ont vu leur importance s'accroître fortement depuis une dizaine d'années.

Modes d'extériorisation de la force de travail

		Au sens physique	
		Non	Oui
Au sens juridique	Non	Salariés des sociétés du groupe dans les établissements du groupe	Travail à domicile
	Oui	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> Travail intérimaire Travail en régie </div>	Sous-traitance d'exécution

Filialisation

On peut le compléter en précisant qu'il y a une différence supplémentaire entre travail intérimaire et travail en régie.

(5) J. PERRIN. *La division du travail et la stratégie de structuration de l'emploi des grands groupes industriels*. Tome 3. IREP. 1977.

Une société de travail intérimaire « loue » une personne, qui est son salarié, à une autre entreprise qui affecte cette personne à une tâche déterminée et la dirige. Il y a donc une séparation entre la responsabilité technique et la responsabilité juridique.

Au contraire, une société de régie doit réaliser, au sein d'une autre entreprise avec laquelle elle a signé un contrat, une prestation de nature déterminée (gardien-nage, nettoyage, entretien, etc.) mais dont le volume peut varier d'une période à l'autre. La société de régie restant techniquement responsable des personnels qui réalisent cette prestation, il n'y a pas, comme le cas précédent, de séparation entre responsabilité technique et responsabilité juridique.

De nombreuses études (6) ont montré l'importance des enjeux soulevés par ces nouvelles formes de gestion de la main-d'œuvre. On peut, pour résumer, dire qu'il s'agit, pour les entreprises utilisatrices, de restaurer une liberté que réduisent les institutions et les règles : « *Cette recherche de formes d'emploi décidant d'un temps de travail plus proche des exigences de la valorisation du capital* » (7).

1.4. Les activités non classées

Par construction, n'ont pas été classées dans l'un ou l'autre des trois groupes précédents des activités dont la nature s'éloignait trop des définitions retenues :

- le crédit bail mobilier et les activités de location.

A la différence des services jusqu'ici rencontrés et dont le dénominateur commun réside dans la mise à la disposition des entreprises, de compétences particulières, de savoir-faire ou de « matière grise », cette activité consiste à louer à celles-ci des biens d'équipement ou des matériels.

Cette activité nouvelle, dont le développement est relativement récent, est un service rendu, par des sociétés spécialisées ayant quasiment un statut d'établissement financier, à des entreprises désireuses de mettre en œuvre des équipements, sans immobiliser pour autant leurs fonds propres : l'entreprise cliente ne paie qu'un loyer pour la mise à sa disposition d'équipements, spécifiés pour un temps déterminé, et bien sûr des frais de gestion.

On a considéré que ces caractéristiques ne permettaient pas de classer ces sociétés de service dans le sous-groupe 1, même si, fréquemment, elles font aussi une prestation d'études et de conseil avant la location proprement dite.

- les entreprises d'enseignement et de recherche marchands.

Leur cas est plus délicat. Il s'agit, en particulier, d'organismes privés de formation continue qui, à l'évidence, fournissent des prestations de type intellectuel aux entreprises, et que l'on aurait pu classer dans le sous-groupe 2. Mais, il y a dans ces activités (NAP 8201 à 8206) une très forte hétérogénéité de situations et beaucoup

(6) Assez arbitrairement nous ne donnerons que deux références :

a) « Classe ouvrière éclatée ? ». *CFDT Aujourd'hui*, n° spécial, nov. déc. 1979.

b) F. RERAT. *Politique d'emploi et rapports sociaux du travail*. Colloque de Dourdan. Éd. Galilée, 1980.

(7) Cf. J.F. GERME et F. MICHON : *Stratégie des entreprises et formes particulières d'emplois*. Séminaire d'Économie du Travail. PARIS I. 1979-1980. 385 p. multigr.

d'incertitudes : d'une part beaucoup d'organismes ont comme clients principaux, non pas des entreprises, mais des groupes d'individus dont la formation est financée par les pouvoirs publics ou les ASSEDIC ; d'autre part les effectifs de ces organismes sont très mal connus en raison du poids massif des personnels vacataires.

Ces différents éléments ont conduit à laisser ces activités en dehors du sous-groupe 2. Le choix était délicat et a pour conséquence de sous estimer la croissance des services « intellectuels ».

2. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DE 1975 À 1980

Dans ce qui suit, on essaye d'analyser plus finement l'évolution de l'emploi dans le secteur des services rendus principalement aux entreprises sur la période récente, et quelques éléments susceptibles d'expliquer l'intensité et la singularité de cette dynamique globale de création d'emplois salariés et non salariés sont avancés.

De façon synthétique, l'ensemble des évolutions enregistrées dans le secteur peuvent se résumer comme suit :

- emplois salariés : + 260 000, soit une croissance de + 6 % par an en moyenne, due, pour moitié, au travail temporaire et au gardiennage et, pour 15 %, à l'ingénierie et aux sociétés d'études et conseils ;

- emplois non salariés : + 20 000 environ, ce qui correspond à un rythme moyen annuel (3,4 %) inférieur de moitié à celui relatif aux seuls salariés, les catégories concernées étant surtout des professions libérales et, pour partie, des chefs d'entreprises non salariés.

Avant d'entrer dans le détail, il convient de préciser quelles sont les sources et leurs limites.

2.1. Les difficultés d'estimation statistique du volume de l'emploi

Elles sont à la fois d'ordre conceptuel et méthodologique. En fait, les estimations varient sensiblement selon la nature de la source utilisée (sondage, recensement, enquête administrative), selon le concept statistique retenu pour définir la notion d'emploi (effectifs salariés permanents, à temps complet, inscrits à une date donnée, rémunérés dans l'année) et selon le mode de chiffrage et les conventions de calcul. De même, la précision, la fiabilité et la définition du champ (secteur d'entreprises, d'établissements, branche) varient aussi d'un cas à l'autre. En définitive, on obtient plusieurs estimations assez divergentes du volume total de l'emploi du secteur et les écarts constatés ne peuvent être imputés uniquement à la procédure d'enquête.

Si par exemple, l'on retient comme indicateur, les effectifs salariés, on obtient les estimations suivantes :

**Effectifs salariés du secteur T 33 : services marchands rendus
aux entreprises d'après plusieurs sources en 1975**

Source	Date	Effectifs (milliers)	Enquête	Unité enquête
1 - Recensement	Février-mars	654	Sondage 1/20	Individu
2 - Enquête sur l'emploi	Mars	626	Sondage 1/300	Individu
3 - UNEDIC	31 Décembre 1975	803	Administrative partielle	Établissement d'au moins un salarié sous régime ASSEDIC
4 - Déclaration an- nuelle des salaires (DAS)	31 Décembre 1975	855	Administrative exhaustive (employeurs)	Établissement employeur
5 - Enquête structure de l'emploi (ESE)	Mars	378	Administrative partielle	Établissement em- ployeur ayant plus de 10 salariés

On voit que, même si les chiffres ne sont pas directement comparables puisque les protocoles d'enquêtes sont différents, les écarts entre les diverses estimations restent considérables.

A ces biais habituels qui influent sur la qualité des données produites, se surajoutent, dans le cas des services et du tertiaire en général, des facteurs spécifiques :

- difficultés de délimiter avec précision les frontières du secteur, problème du clivage entre services rendus aux particuliers et services rendus aux entreprises ;

- dynamisme d'un secteur dans lequel les créations d'entreprises sont nombreuses, ce renouvellement étant stimulé par l'apparition, ou l'extériorisation, de nouveaux services.

2.2. Qu'entend-on par « augmentation de l'emploi » dans les services rendus aux entreprises ?

Les éléments chiffrés dont on dispose permettent d'apprécier l'ampleur de « l'augmentation de l'emploi » dans les activités d'études, de conseil et d'assistance.

Cependant, on peut s'interroger sur la nature et la signification de la notion « d'augmentation de l'emploi » à laquelle on a recours pour qualifier les soldes positifs d'emploi enregistrés à l'intérieur et sur l'ensemble du secteur.

Il est possible, théoriquement, de définir plus précisément cette notion en introduisant la nature ou l'origine des mouvements ayant contribué à dégager ce solde positif. Pour cela, on peut, à partir des stocks d'emplois évalués à une date donnée, adopter la décomposition comptable suivante :

Emploi des services rendus aux entreprises = emploi des services rendus pour compte d'autrui aux entreprises + emploi extériorisé juridiquement des services auparavant rendus pour compte propre aux entreprises (8).

Si l'on soustrait, terme à terme, les effectifs estimés dans cette identité à deux dates différentes, on obtient une décomposition des variations apparentes d'emplois sur cette période :

Augmentation de l'emploi dans le secteur = créations nettes d'emplois dans le secteur + solde des transferts d'emplois avec les autres secteurs (9).

Une telle évaluation (à supposer qu'elle soit possible) serait difficile à interpréter sur l'ensemble du secteur et prendrait un intérêt seulement à un niveau plus fin (la fonction ou l'activité de service assurée). En effet, on peut alors envisager trois cas de figure :

— Premier cas : le service est toujours rendu, pour compte d'autrui, par une société spécialisée. Dans ce cas, le deuxième terme de la décomposition est sans objet et l'on peut considérer que l'augmentation de l'emploi constatée résulte de créations d'emplois par les entreprises assurant ce service. C'est le cas, majoritaire, des sociétés de crédit-bail mobilier, malgré quelques exceptions (les sociétés de crédit des constructeurs automobiles).

— Deuxième cas, inverse du précédent : la prestation de service résulte essentiellement d'une extériorisation juridique de certains personnels ou d'un service entier d'une ou plusieurs entreprises. Dans ce cas, le premier terme de la décomposition peut être négligé puisque seul y est comptabilisé le personnel fixe (direction, administration) assurant la gestion interne de la société de services et d'assistance. L'augmentation sectorielle de l'emploi correspond à des transferts d'emplois venant des entreprises (cas des entreprises de travail temporaire).

— Troisième cas : les deux situations qui viennent d'être présentées, coexistent. On y enregistre une augmentation de l'emploi qui a une double origine : pour partie créations nettes d'emplois, pour le restant extériorisation d'emplois d'entreprises (exemple : les activités d'études, conseil et assistance, sauf le crédit-bail et l'intérim c'est-à-dire les services juridiques, expertise comptable et financière...).

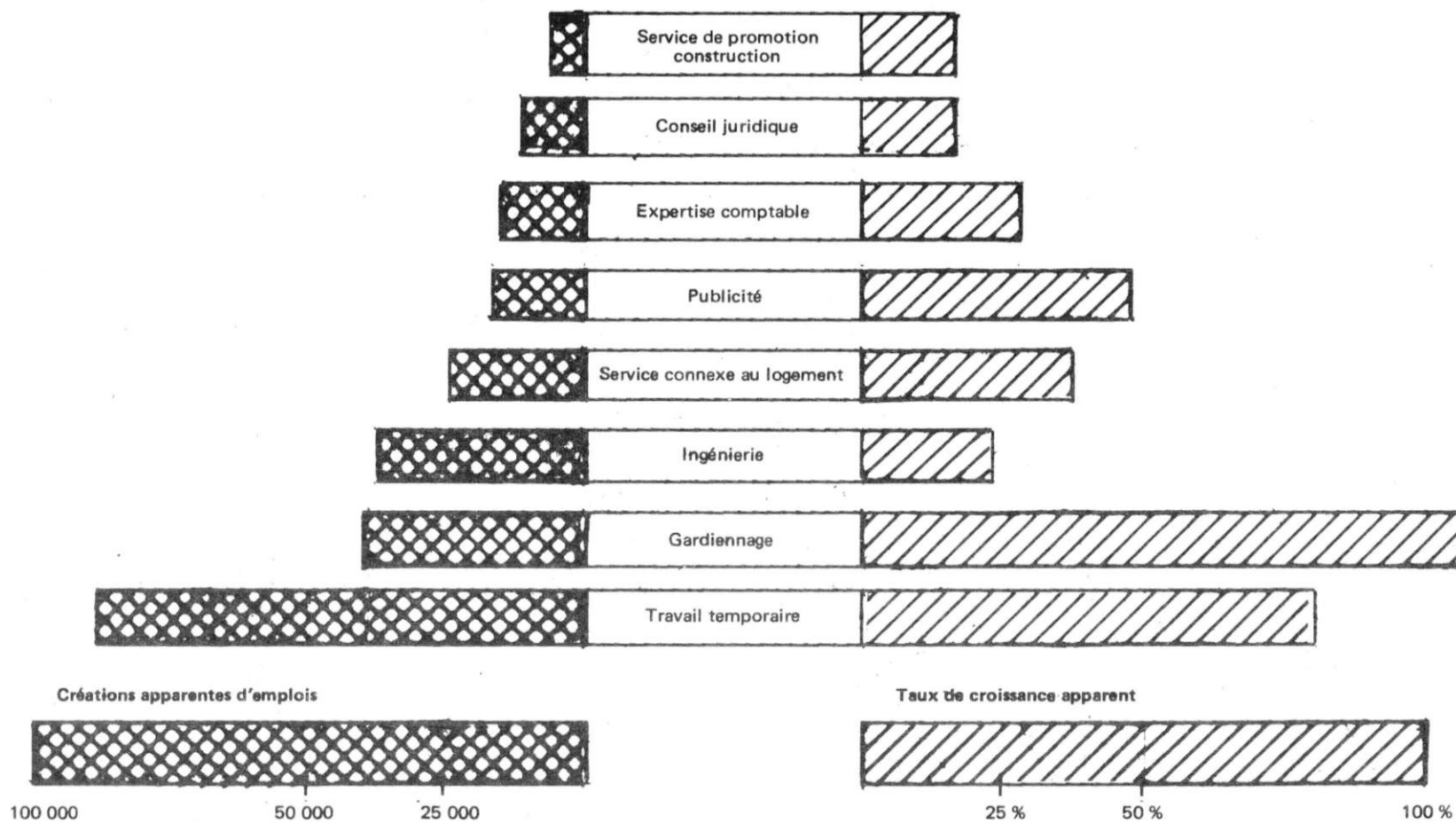
On notera que cette décomposition statistique « non chiffrable » qui s'appuie sur un découpage infrasectoriel donné *a priori* et sur la notion de service rendu pour compte propre et compte d'autrui, peut s'interpréter dans le cadre de la problématique de P. Trogan (10) qui avance trois principaux éléments d'explication à cette croissance exceptionnelle de l'emploi sectoriel :

(8) Il s'agit de l'extériorisation, au sens juridique, de fonctions ou services (travaux en régie) et d'emplois (travail temporaire). Cette notion est à distinguer de celle de précarisation qui renvoie à l'idée de statut du salarié (ex : contrat à durée déterminée). La première notion fait référence à la division sociale du travail entre les entreprises, la seconde, aux théories de la segmentation de l'emploi. Cependant dans certaines situations, les deux états (rattachement à un employeur extérieur à l'entreprise et forme précaire d'emploi) peuvent coexister sans se confondre (ex : travailleurs intérimaires).

(9) Il ne s'agit pas de transferts d'emplois nombre à nombre puisque lorsque une société spécialisée acquiert, juridiquement, la personnalité morale, elle a bien sûr pour premier client l'entreprise dont elle est issue ; mais pour assurer sa rentabilité, donc sa pérennité, celle-ci doit obtenir de nouveaux contrats avec d'autres entreprises, il y a donc implicitement création d'emplois additionnels.

(10) P. TROGAN. *Les services marchands rendus principalement aux entreprises 1960-1974*. Collections de l'INSEE E59. Février 1979.

Évolution de 1975 à 1980 de l'emploi salarié dans les services rendus aux entreprises selon les sous-secteurs



Source : UNEDIC

- les transferts vers les sociétés de services, d'activités autrefois prises en charge par le personnel permanent des entreprises industrielles ;
- l'accroissement des activités tertiaires, confiées depuis longtemps aux entreprises de services ;
- et surtout, le développement récent des activités de location de main-d'œuvre et d'équipement qui, bien que rattachées au secteur des services, doivent être examinées séparément eu égard à la spécificité de ces prestations.

2.3. L'évolution de l'emploi salarié

Dans ce paragraphe, on établit un bilan chiffré de l'évolution du niveau de l'emploi et on montre que le solde positif dégagé provient essentiellement du dynamisme d'un nombre restreint d'activités de service. La source retenue est l'UNEDIC, statistiques au 31 décembre de chaque année.

Le tableau 3 reproduit la chronique homogène des effectifs salariés de 1975 à 1980, suivant le découpage sous-sectoriel communément adopté (11). Cette série est établie à partir des résultats fournis par des statistiques de l'assurance chômage (UNEDIC).

Le tableau 4 rassemble, selon la même nomenclature, les indicateurs synthétiques d'évolution (12) ainsi que la référence aux taux de salarisation d'après le recensement de 1975.

Le graphique ci-contre visualise les évolutions selon les sous-secteurs.

Principaux constats à dégager de ce bilan chiffré :

— Pour l'ensemble du secteur, l'emploi salarié est passé, durant les cinq dernières années (1975-1980), de un peu moins de 800 000 à un peu plus de 1 000 000 ; cette augmentation spectaculaire en valeur absolue (+ 260 000) correspond à un rythme annuel moyen de croissance de presque 6 % sur la période considérée (13).

(11) On a ajouté, pour mémoire, une ligne supplémentaire relative au service de nettoyage, car, bien que cette activité soit, en principe, rattachée aux secteurs des services rendus aux particuliers, il s'agit, néanmoins pour partie, d'un service moderne rendu principalement aux entreprises, ce qui justifie ce rapprochement.

(12) L'utilisation des données de ce tableau pour estimer les créations apparentes d'emplois salariés sur une période quinquennale est, en toute rigueur statistique, non correcte. En effet, seule une procédure de calcul en « *champ glissant d'une année sur l'autre* » est licite afin d'évaluer, sur le moyen terme, les gains d'emplois réels par sous-secteurs. Tel n'est pas notre objectif, ici, puisque ces données (en champ réel) ne nous servent pas à appréhender le niveau des gains d'emplois réels, mais plus simplement à repérer les grandes tendances de répartition de ceux-ci suivant le découpage sous-sectoriel proposé.

(13) Il va de soi que ces chiffres sont des ordres de grandeurs et doivent être considérés comme tels. Sans entamer une critique des sources, on sait que même au niveau de l'estimation des stocks d'emplois, les « effectifs » du travail temporaire sont difficiles à appréhender et que, d'autre part, certains doubles comptes subsistent dans les statistiques de l'UNEDIC. Cf. P. TROGAN. « *Les divergences entre les statistiques issues du recensement de la population, de l'UNEDIC et des DAS* ». Rapport du VIII^e Plan sur l'emploi dans les services. Paris : Documentation Française. Juillet 1980.

— Quoi qu'il en soit, les résultats présentés dans cette partie s'appuient sur les données fournies par l'UNEDIC : il s'agit des effectifs (rectifiés) déclarés (au 31 décembre) par les établissements ayant au moins un salarié relevant du régime (d'assurance chômage) à la date considérée.

— A titre d'information on signale que d'après les DAS (déclarations annuelles de salaires) les « effectifs » du secteur suivant les différents concepts statistiques sont évalués à :

— Salariés permanents.....	472 000
— Salariés à temps complet.....	674 000
— Salariés inscrits au 31/12/75.....	855 000
— Salariés rémunérés dans l'année.....	1 650 000

TABLEAU 3

**Évolution 1975-1980 des effectifs salariés employés dans les services marchands
rendus principalement aux entreprises**

(en milliers)

Sous-secteurs	Années	1975	1976	1977	1978	1979	1980
1. Ingénierie (7701 à 7704, 7712)		163,8	163,8	172,1	179,4	190,8	201,8
dont 7701 : bureau d'études techniques		102,3	101,4	105,7	108,3	114,1	119,1
2. Services connexes à la construction (7705, 7706)		41,4	41,2	40,5	41,4	42,8	43,3
Total services liés à l'investissement (1 + 2)		205,2	205,0	212,6	220,8	233,5	245,1
3. Conseils juridiques (7708)		72,1	74,7	76,4	78,9	82,1	84,2
4. Expertise comptable (7709)		57,2	57,8	61,5	66,0	69,6	72,6
5. Publicité (7710, 7711)		35,3	38,9	42,4	45,8	48,1	52,3
6. Construction-promotion (7901 à 7903)		34,4	35,6	38,9	39,5	39,1	40,2
7. Services connexes au logement (7904 à 7906)		64,8	69,4	74,4	78,8	84,8	89,0
8. Auxiliaires financiers et d'assurances (7801, 7802)		55,1	55,6	55,4	55,4	55,2	55,1
Total services intellectuels (3 à 8)		318,9	332,0	349,0	364,4	378,9	393,4
9. Travail temporaire (7713) (*)		108,3	146,2	154,4	178,3	203,2	195,8
10. Gardiennage (7714)		31,2	37,4	45,4	53,5	61,9	69,8
Total services courants (9 à 10)		139,5	183,6	199,8	231,8	265,1	265,6
Reliquat : holdings, crédit-bail, enseignement marchand, récupération (5601 à 5602, 7600, 7707, 7715, 8001 à 8008, 8201 à 8206, 8301)		117,8	116,6	123,7	122,7	132,6	134,3
Ensemble du secteur T 33		781,4	837,2	885,1	939,7	1 010,1	1 038,4
Service de nettoyage (8708 à 8710)		117,3	126,0	131,2	139,5	145,8	151,5

(*) Pour le travail temporaire les « effectifs salariés » sont estimés au travers du nombre de travailleurs en mission à la date de l'enquête (31 décembre de l'année n)

UNITÉ : Effectifs rectifiés au 31 décembre de l'année n

Source : UNEDIC

TABLEAU 4

Quelques caractéristiques de l'évolution de l'emploi salarié dans les sous-secteurs
des services rendus principalement aux entreprises

Sous-secteurs	Indice 1 1980 (Base 1 en 75) Croissance des effectifs salariés	Créations apparentes d'emplois salariés de 1975 à 1980 (en milliers)	Part des sous-secteurs dans les créations apparentes totales	Pourcentage de salariés en 1975
1. Ingénierie (7701 à 7704, 7712)	1,23	38,0	14,8 %	92,3 %
dont 7701 : bureaux d'études techniques	1,16	16,8	6,5 %	
2. Services connexes à la construction (7705, 7706)	1,05	1,9	0,7 %	66,8 %
Total services liés à l'investissement (1 + 2)	1,19	39,9	15,5 %	
3. Conseils juridiques (7708)	1,17	12,1	4,7 %	75,9 %
4. Expertise comptable (7709)	1,27	15,4	6,0 %	82,9 %
5. Publicité (7710, 7711)	1,48	17,0	6,6 %	84,5 %
6. Construction-promotion (7901 à 7903)	1,17	5,8	2,3 %	75,5 %
7. Services connexes au logement (7904 à 7906)	1,37	24,2	9,4 %	76,6 %
8. Auxiliaires financiers et d'assurances (7801, 7802)	1,00	0	0 %	69,7 %
Total services intellectuels (3 à 8)	1,23	74,5	29,0 %	
9. Travail temporaire (7713)	1,81	87,5	34,0 %	
10. Gardiennage (7714)	2,24	38,6	15,0 %	
Total services courants (9 à 10)	1,90	126,1	49,0 %	82,2 %
Reliquat : holdings, crédit-bail, enseignement marchand, récupération (5601 à 5602, 7600, 7707, 7715, 8001 à 8008, 8201 à 8206, 8301)	1,14	16,5	6,5 %	
Ensemble du secteur T 33	1,33	257,0	100,0 %	82,3 %
Service de nettoyage (8708 à 8710)	1,29	34,2	—	92,3 %

Source : UNEDIC.

— Cette progression globale résulte des évolutions par activités détaillées qui sont toutes positives mais avec des rythmes inégaux : ainsi, le travail temporaire et le gardiennage doublent leurs effectifs ; à l'opposé, les services connexes à la construction et les auxiliaires financiers et d'assurances sont quasiment stables.

Ces rythmes d'accroissement variés font que chaque sous-secteur contribue très inégalement à l'augmentation apparente de 260 000 emplois salariés. En reprenant la typologie présentée précédemment, on peut faire les remarques suivantes :

- dans les services liés à l'investissement, le groupe « ingénierie » contribue, à hauteur de 15 % (dont la moitié pour les seuls bureaux d'études techniques), au développement de l'emploi dans l'ensemble du secteur. On remarque, au contraire, que les gains d'emplois dans les services connexes au logement sont négligeables ;

- dans les services intellectuels, les créations apparentes d'emplois sont de l'ordre de 75 000 personnes en cinq ans, soit 29 %. Elles se répartissent assez uniformément entre chacune des activités constituantes, les contributions relatives à la croissance sectorielle se situent entre 5 % et 9 % ; on note une stabilité de l'emploi chez les auxiliaires financiers et d'assurances et, à l'inverse, une très forte croissance des services connexes au logement ;

- mais, c'est aux services courants que sont imputables près de la moitié (49 %) des créations apparentes d'emplois dégagées par le secteur : en effet, c'est du travail temporaire et du gardiennage que proviennent respectivement 34 % et 15 % des gains d'emplois sectoriels.

En ce qui concerne le travail temporaire, il semble que, après une période de très forte expansion, les effectifs déclarés par les entreprises du secteur accusent, depuis 1979, un certain fléchissement ; ceci est dû à la fois à la baisse générale de l'activité économique, au recours à d'autres formes d'emplois précaires (contrats à durée déterminée) et à la mise en place d'une réglementation plus contraignante pour les sociétés d'intérim.

2.4. L'évolution de l'emploi non salarié

Jusqu'ici, le constat chiffré de l'augmentation du niveau de l'emploi dans le secteur n'a porté que sur les emplois salariés. Or, une fraction non négligeable (environ 18 %) des emplois du secteur est tenue par des non-salariés : professions libérales plus ou moins réglementées, entrepreneurs individuels, commerçants ou assimilés...

Pour évaluer l'évolution du niveau de l'emploi non salarié dans le secteur, nous ne disposons, sur la période 1975-1980, que des résultats des enquêtes sur l'emploi (14). On a présenté dans le tableau 5, les effectifs non salariés en 1975 et en 1980 des secteurs où les travailleurs indépendants sont nombreux.

A la lecture de ce tableau on constate que le secteur voit ses effectifs non salariés progresser de 24 000 personnes, soit 3,4 % par an en moyenne. Or, pour l'ensemble de l'économie, la tendance générale est à la réduction des non-salariés, leur nombre total diminuant de 200 000 sur la période.

(14) Cette source n'est pas homogène avec les données de l'UNEDIC utilisées dans l'analyse de l'évolution du salariat. En effet dans l'enquête sur l'emploi, on procède à une interview des individus choisis par échantillonnage.

TABLEAU 5
Évolution entre 1975 et 1980 du non-salariat dans les principaux secteurs
mobilisant ce type de main-d'œuvre

Secteur d'activité économique (secteur 38)	Effectifs non-salariés (milliers)		Variation absolue des effectifs (milliers) 1975-1980	Taux de croissance annuel moyen 1975-1980
	1975	1980		
01 Agriculture	1 681	1 545	- 136	- 1,7 %
28 Commerce de détail non alimentaire	327	318	(- 9)	(- 1,6 %)
24 Bâtiment et travaux publics	313	350	+ 37	+ 2,3 %
34 Services rendus principalement aux particuliers	293	324	+ 31	+ 2,0 %
30 Hôtels, cafés, restaurants	266	236	- 30	- 2,4 %
27 Commerce de détail alimentaire	240	200	- 40	+ 3,6 %
28 Commerce de détail non alimentaire	327	318	(- 9)	(- 0,6 %)
33 Services rendus principalement aux entreprises	131	155	+ 24	+ 3,4 %
29 Réparation et commerce de l'automobile	88	89	(+ 1)	(0,2 %)
Sous-total des secteurs cités ci-dessus	3 339	3 217	- 122	- 0,8 %
Ensemble des secteurs d'activité	3 861	3 648	- 213	- 1,2 %

Source : Enquêtes sur l'emploi (mars).

Unité : Nombre de non-salariés en milliers.

NB : Les chiffres entre parenthèses sont non significatifs ; l'estimation du coefficient de variation des effectifs non-salariés s'établissant entre 2 % et 4 % selon les secteurs, il est clair que dans certains cas, la variation observée est inférieure à la marge d'erreur présumée.

Ce dernier solde est le résultat de deux mouvements opposés :

- une baisse marquée de ces emplois dans l'agriculture, le commerce de détail et l'hôtellerie ;
- une hausse assez nette des non-salariés dans trois secteurs : les services rendus aux particuliers (+ 31 000), le BTP (+ 37 000) et enfin les services rendus aux entreprises (+ 24 000). On note cependant, en valeur relative, la progression la plus forte (+ 3,4 %).

Ce rythme de croissance est dans le prolongement de ceux observés dans le passé : 3,4 % entre 1962 et 1968 puis 2,5 % entre 1968 et 1975.

Afin d'approfondir ce premier constat, l'évolution des non-salariés par secteur a été confrontée à celle de la même population selon la catégorie professionnelle. Ce que présente le tableau 6 qui est construit à partir des résultats des recensements de la population relatifs à la période antérieure à 1975 et des résultats des enquêtes sur l'emploi relatifs à la période postérieure à cette date.

En dépit des écarts constatés à une même date (15) sur les résultats tirés des deux sources, les tendances d'évolution sont parfaitement convergentes.

Il ressort clairement de l'examen des données qu'une seule catégorie d'actifs non salariés enregistre une croissance absolue et relative de ses effectifs sur la période comme depuis 1962 : celle des professions libérales (16). A l'inverse, les autres catégories d'actifs non salariés (aides familiaux, chefs d'entreprises, commerçants, artisans), ont poursuivi leur baisse structurelle. Or, les professions libérales se diffusent quasiment en totalité dans les activités de services (médecins, avocats, experts-comptables, architectes, géomètres, etc.).

Il n'est pas possible, à ce stade et compte tenu du taux de sondage de l'enquête, d'être plus précis en ce qui concerne les seuls services rendus aux entreprises. Disons qu'il y a une forte probabilité pour qu'une part importante de l'accroissement des non-salariés soit le fait de professions libérales, une part minoritaire étant liée aux nouveaux chefs d'entreprises non salariés.

2.5. Complément à l'analyse de longue période

L'examen des évolutions 1975-1980 permet de compléter l'analyse de longue période présentée dans le chapitre 1, et de préciser le sens de ces évolutions récentes.

(15) Michel CEZARD à l'issue de travaux méthodologiques de rapprochement entre les deux enquêtes conclut que : « (...) la confrontation des données portant sur les mêmes individus a montré qu'il était illusoire d'escompter obtenir par l'enquête emploi une information strictement comparable à celle des recensements ». « L'enquête sur l'emploi : une nouvelle série à partir de 1982 ». *Courrier des statistiques* n°21. Janvier 1982.

(16) Et dans une moindre mesure la catégorie socio-professionnelle des gros commerçants qui inclut aussi les chefs d'entreprise de services, les gérants de société et les agents d'assurances.

TABLEAU 6

Évolution entre 1954 et 1975 des effectifs et du poids dans la population active totale,
des catégories socio-professionnelles non salariées

Catégories socio-professionnelles	Effectifs (milliers)						Pourcentage de la population active totale					
	1954 (1)	1962 (1)	1968 (1)	1975 (1)	1975 (2)	1980 (2)	1954 (1)	1962 (1)	1968 (1)	1975 (1)	1975 (2)	1980 (2)
0 Agriculteurs exploitants	3 966	3 044	2 464	1 651	1 676	1 522	20,7	15,8	12,1	7,6	8,0 %	7,1 %
2 Patrons de l'industrie et du commerce..	2 301	2 045	1 955	1 709	1 867	1 746	12,0	10,6	9,6	7,8	8,9 %	8,1 %
21 Industriels	91	81	81	60	97	81	0,5	0,4	0,4	0,3	0,5 %	0,4 %
22 Artisans	757	638	620	534	550	556	4,0	3,3	3,0	2,5	2,6 %	2,6 %
23 Patrons-pêcheurs	19	19	18	16	11	18	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1 %	0,1 %
26 Gros commerçants	182	173	210	187	223	226	0,9	0,9	1,0	0,9	1,1 %	1,1 %
27 Petits commerçants	1 253	1 134	1 026	913	986	865	6,5	5,9	5,1	4,2	4,7 %	4,0 %
30 Professions libérales	120	125	141	172	163	207	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8 %	1,0 %
Population active totale (au sens du recensement)	19 184	19 251	20 298	21 775	20 942	21 442	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Sources : (1) Recensements de la population, (2) Enquêtes sur l'emploi (mars).

Remarque : Les écarts observés sur les effectifs d'après les deux sources ne peuvent être imputés ni à un effet propre de l'échantillon, ni à une modification de la situation du marché du travail, ni à des facteurs saisonniers ; ils résultent essentiellement de la différence dans les méthodes de collecte de l'information.

On s'appuiera, pour cela, sur une étude de P. Trogan (17) et sur le constat des pages précédentes.

— *Pour les services liés à l'investissement* (ingénierie - services liés à la construction), la période d'accroissement rapide correspond aux années 1960 : les effectifs doublent entre 1962 et 1970, mais la croissance est encore rapide jusqu'en 1974. Cependant, il y a une sorte de relai entre, d'une part les sociétés d'ingénierie qui assurent la croissance jusqu'en 1970-1972, d'autre part les sociétés de conseil en informatique et en organisation qui progressent surtout à partir des années 1970.

Dans la dernière période, on observe une quasi-stagnation des services liés à la construction (baisse de la construction neuve), une croissance ralentie des bureaux d'études techniques (baisse des gros investissements) et une poursuite d'un développement rapide des sociétés de conseil en informatique et en organisation. Apparemment, les clients de ce groupe cherchent à améliorer de diverses façons la productivité. On passe d'une dominante « services à l'investissement » à une dominante qu'on pourrait qualifier de « services à la productivité », et la tendance à l'extériorisation est certainement assez forte.

— *Pour le groupe des services « intellectuels »*, les évolutions sont moins tranchées. Les secteurs du conseil juridique et de l'expertise comptable continuent de progresser, grosso modo, sur le rythme qu'ils connaissent depuis 1960. Apparemment, la crise les renforce, toujours pour la même raison : dans leur recherche d'amélioration de la productivité, les entreprises industrielles ont davantage besoin d'analyses et de conseils et elles choisissent le recours à des spécialistes extérieurs, de préférence, à leurs propres services. A l'inverse, la construction-promotion et les auxiliaires financiers et d'assurances, qui ont atteint leur maximum en 1970, sont quasiment stables depuis cette date, mais les années 1975-1980 ne marquent pas de retournement évident.

— *Enfin le groupe des services « courants »*, c'est-à-dire essentiellement le travail intérimaire. Les effectifs de cette activité récente étaient d'environ 35 000 en 1968, puis 100 000 en 1975 ; ils ont encore doublé entre 1975 et 1979. Ce type d'extériorisation d'une partie des emplois des entreprises (principalement industrielles) a donc pris une ampleur nouvelle considérable, légèrement freinée en 1980.

2.6. Conclusion

Au-delà des incertitudes liées aux sources statistiques, il ressort de l'analyse de la période récente que la dynamique globale des services rendus aux entreprises est une résultante de trois évolutions fortement contrastées et de nature différente ; la croissance du travail temporaire constitue la dominante des années 1975-1980, mais les activités de conseils en organisation, gestion et informatique continuent à jouer un grand rôle dans la croissance globale.

3. LES MOUVEMENTS D'EMPLOIS DANS LES ANNÉES 1975-1980

Le secteur des services rendus aux entreprises a donc connu, sur la période, une croissance relativement rapide, mais de plus, les mouvements d'entrées et de sorties (embauches et départs) y ont été particulièrement intenses et assez spécifiques.

(17) TROGAN. *Les services marchands...*, op. cit.

– **Le taux d'embauches moyen annuel a été de l'ordre de 28 %** du nombre d'actifs occupés, contre 20 % pour l'ensemble des secteurs. Ceci est en partie lié à la croissance maintenue dans ce secteur alors que les secteurs industriels connaissent des régressions. Mais cela est dû également à un important rejet vers le chômage et l'inactivité, concernant notamment les hommes. On peut voir là un phénomène lié au travail intérimaire, mais également aux modes de gestion de nombreuses petites entreprises du secteur.

– **La structure des embauches est relativement spécifique.** La place faite aux jeunes débutants sortant du système éducatif est plutôt faible, notamment pour les garçons, 8 % seulement contre 11 % en moyenne, alors qu'apparemment, les jeunes filles trouvent dans le secteur un débouché plus fréquent qu'en moyenne. Inversement, les embauches d'actifs ayant déjà travaillé dans d'autres secteurs sont nettement au-dessus de la moyenne : 42 % contre 33 % pour les hommes et 31,5 % contre 24 % pour les femmes. Enfin, le recours aux demandeurs d'emploi est également plus fréquent que dans les autres secteurs.

Cette structure conduit à poser l'hypothèse qu'il y aurait une forte segmentation au sein du secteur, mais il est impossible d'en préciser les clivages, et, en particulier, de savoir dans quelle mesure les jeunes ou les chômeurs seraient plutôt embauchés dans le groupe des services courants (intérim - gardiennage - nettoyage) alors que les actifs expérimentés le seraient dans les services dits intellectuels ou liés à l'investissement.

– On peut cependant apporter une précision concernant les jeunes débutants. On a vu que les jeunes garçons étaient relativement peu nombreux à trouver un emploi dans les services rendus aux entreprises, mais ceux qui y parviennent sont fréquemment bacheliers ou diplômés de l'enseignement supérieur (40 % du total). A l'inverse, les jeunes filles sont relativement plus nombreuses à être embauchées, mais ne sont pas plus diplômées que dans les autres secteurs. On peut donc imaginer que le secteur est plutôt favorable aux diplômés et que les garçons accèdent plutôt à des emplois du groupe des services liés à l'investissement ou des services « intellectuels ».

Tableau 7 : Embauches annuelles moyennes sur la période 1975-1980

	Services rendus aux entreprises			Ensemble des secteurs		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A. Nombre d'actifs au 31 décembre (en milliers)...	466,4	372,1	838,5	12 825	8 161	20 986
B. Actifs n'ayant pas changé dans l'année (en milliers)	340,9	265,2	606,1	10 393	6 409	16 802
C. Nombre d'entrées ou d'embauches (en milliers)	125,5	106,9	232,4	2 432	1 752	4 184
Taux d'embauche C/A (en pourcentage)	26,9	28,7	27,7	18,9	21,5	19,9
Origine des embauches en % de C	100,0	100,0	100,0			
– Venant d'autres établissements du même secteur	29,0	24,2	26,8	37,2	28,7	
– Venant d'autres secteurs	41,7	31,5	37,0	32,8	24,1	
– Inactivité	9,9	17,0	13,2	10,2	24,0	
– Système éducatif	8,0	16,0	11,7	11,1	14,1	
– Chômage	11,4	11,3	11,4	8,7	10,2	

Source : Enquêtes sur l'emploi de mars 1976 à mars 1981.

COMPOSITION DES SOUS-SECTEURS 1 ET 2

Sous-secteur 1

SERVICES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

- | | |
|--|--|
| <i>A. Ingénierie</i> | <i>77.01 Études techniques</i> |
| | <i>77.02 Études économiques et sociologiques</i> |
| | <i>77.03 Études informatiques et d'organisation</i> |
| | <i>77.04 Travaux à façon informatiques</i> |
| | <i>77.12 Travaux à façon divers</i> |
| <i>B. Services connexes de la construction</i> | <i>77.05 Services rendus par les architectes</i> |
| | <i>77.06 Services rendus par les métreurs et les géomètres</i> |

Sous-secteur 2

SERVICES DITS « INTELLECTUELS »

- | | |
|--|--|
| <i>C. Services connexes au logement</i> | <i>79.04 Administration d'immeubles</i> |
| | <i>79.05 Administration d'infrastructures</i> |
| | <i>79.06 Services des agences immobilières</i> |
| <i>D. Conseils juridiques</i> | <i>77.08 Services des cabinets juridiques et des offices publics et ministériels</i> |
| <i>E. Expertise comptable</i> | <i>77.09 Expertise comptable et analyse financière</i> |
| <i>F. Publicité</i> | <i>77.10 Services rendus par les créateurs et les intermédiaires de publicité</i> |
| | <i>77.11 Services rendus par les régies publicitaires</i> |
| <i>G. Auxiliaires financiers et d'assurances</i> | <i>78.01 Services d'auxiliaires financiers</i> |
| | <i>78.02 Services d'auxiliaires d'assurances</i> |
| <i>I. Construction-promotion</i> | <i>79.01 Promotion immobilière</i> |
| | <i>79.02 Promotion en infrastructures (services marchands)</i> |
| | <i>79.03 Services des supports juridiques de programme</i> |

CHAPITRE 3

LES CARACTÉRISTIQUES DES ACTIFS ET DES EMPLOIS DANS LES SERVICES LIÉS À L'INVESTISSEMENT ET LES SERVICES « INTELLECTUELS »

Nous venons d'étudier l'évolution de l'emploi dans le secteur, selon un certain découpage infra-sectoriel. Les principaux résultats obtenus sont les suivants :

Les services marchands rendus aux entreprises sont des activités dont le poids, en termes d'effectifs, ne cesse de s'accroître à l'intérieur de l'ensemble de l'économie et au sein des seuls secteurs tertiaires.

Malgré l'imprécision des données chiffrées disponibles, on a pu estimer :

- que les plus fortes augmentations de l'emploi sont enregistrées dans les secteurs « travail temporaire » et « gardiennage » : il s'agit, en l'occurrence, essentiellement de transferts des secteurs industrialisés vers des secteurs tertiaires et les gains portent sur les seuls salariés ;

- que les autres secteurs ont connu des augmentations moyennes, et qu'en opposition aux deux premiers, la croissance des effectifs provient à la fois du développement de l'emploi salarié et d'un développement, non négligeable, des emplois indépendants et des professions libérales.

Nous nous proposons, dans ce troisième chapitre, de repérer quels sont les types d'emplois et les catégories professionnelles spécifiques auxquels il est fait appel dans les secteurs relevant, suivant notre typologie, des services liés à l'investissement d'une part, et des services intellectuels d'autre part.

Nous faisons l'hypothèse qu'il est possible, en tenant compte en premier lieu du statut de l'emploi (salarié/non-salarié) et éventuellement de la variable « sexe », d'isoler, par un croisement des catégories d'activités de service et des situations professionnelles, des zones d'emplois correspondant à des modes de fonctionnement et d'évolution différenciés.

1. STRUCTURE DU SECTEUR SUIVANT LE STATUT DES ACTIFS ET LE DEGRÉ DE CONCENTRATION

L'ensemble des activités concernées (cf. encadré page précédente) comprend une forte proportion de non-salariés (environ 20 %) et est faiblement concentré.

TABLEAU 8

**Nombre d'établissements ayant eu des salariés et effectifs correspondants
dans les sous-secteurs des services rendus aux entreprises (hors services courants)**

Unité : effectifs en milliers

Sous-secteurs d'activités	Établissements ayant eu moins de 10 salariés en 1975		Établissements ayant eu des salariés en 1975		
	Nombre d'établissements (1)	Effectifs inscrits au 31/12/75 (2)	Nombre d'établissements (3)	Effectifs inscrits au 31/12/75 (4)	% Effectifs dans les établissements de moins de 10 salariés (2/4)
76-9 A Ingénierie et SSCI	6 894	21,7	9 421	152,3	14,3 %
76-9 B Services connexes à la construction	8 141	24,4	9 151	43,1	58,9 %
76-9 C Services connexes au logement	16 912	35,6	18 309	88,2	40,4 %
76-9 D Conseils juridiques	12 237	40,4	13 987	75,5	53,4 %
76-9 E Expertise comptable	7 249	26,6	8 760	55,8	47,7 %
76-9 F Publicité	2 919	9,6	3 731	41,5	23,1 %
76-9 G Auxiliaires, financiers et d'assurances	13 172	31,8	13 940	55,0	57,8 %
76-9 I Services de promotion construction	5 176	12,1	5 827	36,5	33,2 %
T 33 Services marchands rendus aux entreprises (hors services courants)	72 700	202,5	84 356	548,4	36,9 %
Ensemble des secteurs de l'économie (sauf agriculture et administrations publiques)	903 929	2 315,2	1 093 884	14 525,8	15,9 %

Source : Déclaration annuelle des salaires au 31 décembre 1975.

Remarque : Le nombre de salariés inscrits comprend : les emplois permanents, les emplois à temps partiel et autant de fois qu'ils sont déclarés : les multi-emplois.

Cependant, on constate des clivages, par sous-secteurs, très marqués suivant la part des emplois occupés par des indépendants et le degré de concentration.

1.1. Une prédominance des petits établissements

Le tableau 8 issu de l'exploitation dite « employeurs » des déclarations annuelles de salaires, permet de mettre en évidence une présence majoritaire des petits établissements dans l'emploi salarié.

On note que **pour l'ensemble du secteur (hors services courants), un peu plus d'un tiers (37 %) des actifs salariés sont employés dans les petits établissements de moins de dix salariés** alors que pour l'ensemble des secteurs dans le champ des DAS (ensemble du secteur privé et semi public à l'exception de l'agriculture et de l'administration), la proportion correspondante est moitié moindre (16 %).

Au-delà de cette différence globale, on observe un contraste entre les services d'ingénierie technique et informatique et dans la publicité qui ont des taux de concentration importants : respectivement 86 % et 77 % d'effectifs dans les établissements de plus de dix salariés. Dans ces deux activités de services modernes sont classées de grandes entreprises : IBM Europe, SODETEG, SODETEC, CAP SOGETI, HAVAS Conseil, PUBLICIS Conseil...

1.2. Des entreprises ayant des formes juridiques particulières

Le tableau 9 fournit la répartition des entreprises de plus de dix salariés selon leur forme juridique.

Malgré les incertitudes (1) qui affectent ces données extraites d'une exploitation du fichier SIRENE des entreprises, on relève les différences marquées dans les formes juridiques adoptées par les entreprises selon les divers types de services.

Le caractère moderne du service et, conjointement, la part des salariés peuvent être appréciés à partir du pourcentage de sociétés commerciales, petites ou moyennes entreprises dans le cas des SARL (moins de 50 salariés), moyennes et grandes entreprises dans le cas des sociétés anonymes par capitaux ; à l'inverse, le caractère plus traditionnel du service est lié au poids des personnes physiques exerçant de manière autonome une activité non salariée (entrepreneurs individuels et professions libérales).

Ainsi, si dans les sociétés de services, comme dans l'ensemble de l'économie, les SARL et les sociétés anonymes sont en majorité (+ 60 %), cette forme juridique n'est que faiblement répandue dans les sous-secteurs où les professions libérales réglementées (architectes, géomètres-experts, avocats, avoués, commissaires-priseurs, courtiers d'assurances, notaires...) sont nombreuses, la législation leur interdisant, afin d'assurer leur indépendance, de s'associer pour exercer leur activité dans des sociétés commerciales.

(1) La mise à jour du fichier pose problème ; les créations sont bien enregistrées mais les disparitions sont souvent ignorées ou enregistrées avec retard ; de plus, dans le secteur des services, le champ des professions libérales n'est que partiellement couvert.

TABLEAU 9
Répartition des entreprises de plus de dix salariés
selon leur forme juridique en 1978

Champ : Ensemble des activités industrielles ou commerciales

en %

Sous-secteurs d'activité	SARL	Société anonyme	Personne physique	Société civile	Autres	Ensemble
A — Ingénierie technique et informatique	35,8	37,3	5,6	2,5	18,8	100
B — Services connexes à la construction	6,6	4,6	63,5	10,3	15,0	100
C — Services connexes au logement	27,6	37,0	16,4	1,5	17,5	100
D — Conseils juridiques	1,5	3,0	53,1	33,5	8,9	100
E — Expertise comptable	19,7	36,4	31,9	1,1	10,9	100
F — Publicité	36,8	45,0	7,6	0,4	10,2	100
G — Auxiliaires financiers et d'assurances	8,0	26,2	36,8	1,4	27,6	100
I — Service de la promotion construction	17,0	49,3	2,2	17,2	14,3	100
Ensemble des secteurs d'activité économique	23,8	35,8	15,5	1,3	23,6	100

Source : Fichier SIRENE 1978

TABLEAU 10

Proportion de non-salariés et répartition selon le statut

Champ : Actifs ayant un emploi

en %

Sous-secteurs d'activités	Pourcentage de non-salariés Total des actifs	Répartition des non-salariés		
		Indépendants sans salariés	Employeurs non-salariés	Ensemble
A — Ingénierie technique et informatique	7,7	70,1	29,9	100
B — Services construction promotion	33,2	56,6	37,4	100
C — Services du logement	23,4	67,1	30,9	100
D — Conseils juridiques et fiscaux	24,1	41,0	59,0	100
E — Expertise comptable	17,1	44,4	54,6	100
F — Publicité	15,5	78,7	21,3	100
G — Auxiliaires financiers et d'assurances	30,3	48,8	41,2	100
I — Services de promotion - construction	7,1	77,5	22,5	100
T33— SMRE (hors services courants)	19,0	63,2	36,8	100
Ensemble de l'économie (hors agriculture)	10,1	64,3	35,7	100

Source : Recensement de la population 1975.

Certaines professions libérales peuvent constituer, pour l'exercice collectif de leur activité et la mise en commun de leur clientèle, des groupements d'exercice sous forme de sociétés civiles professionnelles, cette possibilité étant notamment utilisée dans les services connexes à la construction (10 %), la promotion construction (17 %) et surtout dans les activités de conseils juridiques (34 %).

1.3. Une forte proportion d'indépendants

Le tableau 10 donne, pour chacun des sous-secteurs, la répartition des actifs entre salariés et non-salariés.

La catégorie statistique des non-salariés regroupe traditionnellement deux sous-catégories : les indépendants (entrepreneurs individuels, professions libérales et commerçants non-salariés) et les employeurs ; mais cette distinction est peu fiable (2).

On relève, en premier lieu, la proportion importante des emplois du secteur dont les titulaires sont non-salariés. Cette présence, parfois massives (19 % contre 10 % en moyenne) des non-salariés, souffre cependant de deux exceptions notables :

- les services d'ingénierie technique et informatique ;
- les services de promotion et de construction immobilière.

On pourrait ajouter deux services où la part des non-salariés, bien que non négligeable, est relativement faible : les cabinets d'expertise comptable et juridique et surtout, les agences de publicité. Le poids dominant des salariés dans ces services modernes de « gestion économique » doit être relié à la présence d'entreprises leaders ayant une taille suffisante pour, au travers de leurs filiales, opérer au niveau international (3).

1.4. Une féminisation forte pour les emplois salariés, et faible pour les emplois indépendants

Le tableau 11, nous renseigne sur la proportion de femmes actives occupées, suivant le statut de l'emploi, dans les sous-secteurs d'activité du champ sectoriel analysé. Quatre points méritent d'être relevés :

a) Le taux de féminisation global au niveau du secteur, tous statuts confondus, s'élève à 36 %, mais ce taux moyen masque de fortes variations infrasectorielles.

(2) Cette deuxième catégorie est certainement sous-évaluée dans les statistiques puisque certaines personnes juridiquement employeurs se déclarent comme salariés.

(3) Dans l'ingénierie informatique, on estime « qu'en moyenne 20 % du chiffre d'affaires est réalisé hors de France, ce chiffre atteignant même 35 % pour certaines sociétés ». Cf. communication de M. Henri CANTAGREL, Président de SYNTEC INFORMATIQUE, au colloque de l'Association Bureaux Provinces. Lille. 8 octobre 1982.

Cette proportion moyenne est le produit de deux situations contrastées : peu d'emplois occupés par les femmes actives dans les services liés à l'investissement (33 % et 23 %), mais en revanche, une forte présence (entre 43 % et 56 %) dans les sociétés de services « intellectuels ». Ce qui traduit, de fait, la concentration des femmes dans les métiers tertiaires et celle des hommes dans les métiers secondaires (4).

Tableau 11 : Taux de féminisation des emplois salariés et non-salariés suivant les sous-secteurs d'activités

Champ : Actifs occupés

Services liés à l'investissement et services intellectuels	Proportion de femmes		
	Emplois indépendants	Emplois salariés	Ensemble des emplois
A — Ingénierie	13,8 %	35,0 %	33,3 %
B — Services connexes construction	10,4 %	29,5 %	23,2 %
C — Services connexes au logement	25,2 %	64,1 %	54,6 %
D — Conseils juridiques	16,5 %	68,8 %	56,2 %
E — Expertise comptable	16,7 %	59,1 %	51,8 %
F — Publicité	21,3 %	47,2 %	43,2 %
G — Auxiliaires, financiers et d'assurances	18,6 %	60,6 %	47,9 %
I — Services promotion-construction	21,2 %	51,9 %	49,8 %
T33 — Services marchands rendus aux entreprises (à l'exception des services courants)	17,2 %	50,0 %	36,1 %
Ensemble des activités économiques	34,2 %	37,2 %	36,7 %

Source : Recensement de la population de 1975

b) On peut faire les mêmes constatations en ce qui concerne les seuls emplois salariés qui sont, dans l'ensemble, féminisés à 50 %.

c) Au sein des emplois indépendants (professions libérales, commerçants, entrepreneurs individuels), les actives occupées sont relativement peu nombreuses (17 % au total contre 34 % dans l'ensemble des secteurs de l'économie). Cette faible proportion de femmes parmi les professions libérales ou les employeurs non-salariés n'est pas étonnante et en réalité, on peut penser que ce chiffre est certainement minoré eu égard au flou juridique qui entoure, dans les petites sociétés, la situation statutaire des femmes associées ou collaboratrices des chefs d'entreprises de services.

(4) Cf. M. HUET. « La concentration des emplois féminins ». *Économie et statistique* n°154 - avril 1983. Ceci renvoie au rôle du système éducatif et en particulier à l'orientation scolaire qui privilégie les filières d'enseignement technique (pour les garçons) et d'enseignement général (pour les filles).

d) Enfin, la proportion de femmes salariées, beaucoup plus forte dans les services « intellectuels » (jusqu'à 69 %) est due à la structure des qualifications propres à ces services qui emploient fréquemment des femmes pour les tâches administratives et de soutien logistique. Ce phénomène est moins important dans les services de publicité (47 % seulement parmi les salariés) et peut s'expliquer par un effet de composition :

- dans la publicité, les hautes qualifications salariées, ou plus exactement les spécialités professionnelles spécifiques, prédominent (concepteurs, créatifs, techniciens de la publicité...) et sont masculines alors que les tâches fonctionnelles courantes sont fortement féminisées (emplois de bureau, emploi de secrétariat...);

- mais, dans cette branche d'activité sont classées les modelistes de publicité, activité essentiellement exercée par des femmes non salariées, ce qui tend *a contrario* à hausser le taux de féminisation chez les indépendants à un niveau supérieur (21 %) à celui observé dans les autres services de type intellectuel.

1.5. Résumé

Au regard de ces critères, on résumera les caractéristiques en distinguant deux grands types de services :

Services modernes, à fort taux de salariés

A – Ingénierie technique et informatique

F – Publicité

I – Service de la promotion-construction

Dans ces trois services, la majorité absolue des entreprises sont des sociétés commerciales parmi lesquelles les sociétés anonymes sont, en valeur relative, les plus nombreuses. Les petites entreprises y sont peu nombreuses. L'emploi est fortement masculin.

Services traditionnels, avec une forte présence des professions libérales

B – Services connexes à la construction

D – Conseils juridiques

Et dans une moindre mesure :

G – Auxiliaires financiers et d'assurances

Ces services présentent des caractéristiques inverses : fortes proportions d'indépendants, de petites entreprises (moins de dix salariés) et de femmes.

2. STRUCTURE DU SECTEUR SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

Nous examinons, dans ce qui suit, la structuration des emplois dans le secteur à partir d'une exploitation particulière du recensement de la population de 1975. Ce dernier constitue la seule source permettant d'analyser, au niveau sous-sectoriel fin adopté *supra*, la répartition des actifs suivant les catégories professionnelles, et de regrouper les sous-secteurs suivant notre typologie.

2.1. Le repérage des emplois

Dans les tableaux de résultats présentés, nous utiliserons le code DPJ qui permet, théoriquement, de distinguer les emplois déclarés par les individus en tenant compte des critères de classement suivants :

- le niveau hiérarchique (emplois d'encadrement/emplois d'exécution) ;
- la fonction assumée (cadres techniques/cadres administratifs ou commerciaux) ;
- et la « qualification », issue d'un recodage à partir de variables élémentaires : profession, statut dans l'emploi et qualification (pour les travailleurs manuels). C'est donc, en quelque sorte, une « qualification professionnelle » reconstruite à partir des réponses de l'individu à des questions distinctes. Dans le cas des employés, le partage qualifié/non qualifié ne peut être saisi que très imparfaitement dans le recensement puisque cette notion fait fréquemment référence aux conventions collectives de branche ou à la classification « maison » en vigueur chez l'employeur, ce qui façonne la déclaration de la qualification d'emploi faite par le salarié interrogé.

Nous procéderons à un « réclatement » de ces catégories d'emploi, suivant la nomenclature détaillée des professions, afin d'explicitier, lorsque cela est possible, la spécialité de l'emploi à l'intérieur de ces catégories d'emplois regroupés (cadres de la publicité et cadres comptables/agents d'assurances et clerks de notaire parmi les cadres moyens), ceci devant nous permettre de mieux cerner la composition interne des catégories agrégées d'emploi.

2.2. La répartition des salariés du secteur selon les catégories d'emploi

Le tableau 12 donne la structure professionnelle détaillée, par activité, des emplois salariés, soit globalement un peu plus de 80 % de l'emploi sectoriel total.

La lecture de ces informations permet de mettre en évidence l'hétérogénéité infra-sectorielle de ces répartitions.

Une première lecture (simplificatrice) laisse apparaître une série de cliques directement liés au poids dominant de deux ou trois groupes de qualifications :

- les emplois d'ingénieurs et de techniciens caractérisent les services liés à l'investissement (ingénierie - cabinets d'architectes) ;
- les emplois de cadres administratifs et moyens caractérisent les cabinets d'expertise comptable et de publicité ;
- les employés, qualifiés ou non, et souvent une forte proportion de cadres moyens, caractérisent les services connexes aux logements, les conseils juridiques et les auxiliaires financiers et d'assurances.

TABLEAU 12
Distribution, suivant les professions regroupées, des emplois salariés
des sous-secteurs des services marchands rendus aux entreprises

en %

Sous-secteurs d'activités	Professions regroupées (Code DPJ)									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1 à 9
76-9 A Ingénierie	0,1	18,4	20,3	7,2	4,5	8,2	12,6	22,0	6,6	100
76-9 B Services connexes à la construction	2,8	10,0	48,7	3,0	1,9	3,0	6,2	17,8	6,7	100
76-9 C Services connexes aux logements	0,7	0,6	1,4	2,3	2,3	9,0	19,9	26,2	37,4	100
76-9 D Conseils juridiques	0,1	0,5	0,6	0,6	0,6	4,3	37,7	44,9	10,7	100
76-9 E Expertise comptable	0,6	1,3	0,9	0,5	0,4	11,2	44,2	33,3	7,5	100
76-9 F Publicité	0,1	1,3	3,1	7,2	5,4	28,5	27,1	17,6	9,7	100
76-9 G Auxiliaires financiers et d'assurances	0,1	0,2	0,7	1,1	0,5	7,8	26,2	49,0	14,4	100
76-9 I Services de promotion-construction	1,5	2,2	4,3	6,5	4,8	12,3	18,6	20,5	29,3	100
Travail temporaire, gardiennage et reliquat du T33	0,2	2,4	4,1	22,6	16,7	7,5	11,3	20,3	14,8	100
T33 Services marchands rendus aux entreprises	0,5	5,9	9,4	8,5	6,1	8,8	20,1	27,1	13,6	100
Ensemble des secteurs de l'économie	2,6	1,7	4,2	22,8	21,1	6,1	12,0	15,9	13,5	100

Source : Recensement de la population de 1975

Code DPJ :

(1) Métiers primaires (2) Ingénieur, architecte (3) Technicien, dessinateur (4) Agent de maîtrise, ouvrier qualifié (5) Ouvrier spécialisé, manœuvre (6) Cadre administratif (7) Cadre moyen tertiaire (8) Employé qualifié (9) Employé non qualifié (1 à 9) Ensemble des professions

Un examen plus attentif de ces données permet de fonder une partition du secteur en fonction des types de qualifications mobilisées. Un premier clivage **selon le type de fonction dominante** (études, conception, administration, gestion) sépare les services en deux grands groupes :

- les services liés à l'investissement, dans lesquels les hautes qualifications techniques, au sens large (5), représentent dans l'ingénierie et les cabinets d'architectes respectivement 39 % et 59 % du total des emplois. Parmi ces derniers, on note une prééminence des cadres techniques moyens spécifiques (49 % d'agents techniques et de techniciens du BTP) ;

- les autres services, dans lesquels les emplois à dimension technique (6) sont quasiment absents et où, corrélativement, les salariés occupent presque tous des emplois « tertiaires ».

Une subdivision des services d'administration et de gestion, **selon la distribution, par qualification, des emplois tertiaires** semble, également, possible. Trois groupes peuvent être distingués :

- les services ayant une structure des qualifications qui privilégie les emplois du haut niveau : c'est le cas de la publicité, avec 55,6 % de personnels cadres dont 28,5 % de cadres supérieurs spécialistes de la publicité ;

- les services ayant une structure des qualifications où prédominent les personnels d'exécution, employés qualifiés et non qualifiés : c'est le cas des services connexes au logement, avec 64 % d'employés dont 20 % de secrétaires ou dactylo et 30 % de personnels de services (dont une majorité de concierges et gardiens) salariés par les sociétés immobilières et les syndicats de copropriétaires. Même cas de figure pour les services de promotion-construction avec, au total, 50 % d'employés dont 29 % de personnels de services ;

- les services ayant une structure de qualification intermédiaire, où l'on rencontre, de façon majoritaire, des emplois de niveau moyen classés, soit dans les cadres moyens tertiaires, soit dans les employés qualifiés. C'est la situation type dans les entreprises et les cabinets de conseils juridiques et fiscaux qui font essentiellement appel à des catégories de personnels intermédiaires généralement spécialisés (clercs, secrétaires, comptables).

Les services d'expertise comptable et les auxiliaires financiers et d'assurances présentent une configuration des emplois en tous points analogue. Dans ces trois sous-secteurs, la proportion de cadres moyens et d'employés qualifiés est comprise entre 75 % et 82 % des effectifs.

(5) Ingénieurs en gestion, organisation et en BTP, informaticiens de conception et dessinateurs et techniciens du BTP.

(6) La technique est prise ici, dans le sens d'un savoir-faire ou de connaissances professionnelles dans les procédés de transformation industriels, la technicité des emplois dits « tertiaires » étant d'une autre nature.

TABLEAU 13

**Distribution, suivant les professions regroupées, des emplois non salariés
des sous-secteurs des services marchands rendus aux entreprises**

en %

Sous-secteurs d'activités	Professions regroupées (Code DPJ)									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1 à 9
76-9 A Ingénierie	0,0	30,6	34,1	3,6	0,0	19,4	3,8	7,2	1,2	100
76-9 B Services connexes à la construction	3,0	48,4	32,8	4,8	0,0	1,2	4,7	4,3	0,6	100
76-9 C Services connexes au logement	0,3	0,1	3,1	0,4	0,0	10,3	73,8	11,5	0,8	100
76-9 D Conseils juridiques	0,0	0,5	0,4	0,1	0,0	80,5	13,8	4,1	0,5	100
76-9 E Expertise comptable	0,4	0,9	1,5	0,0	0,0	50,5	42,6	2,7	1,5	100
76-9 F Publicité	0,0	1,0	4,7	8,1	0,0	35,1	41,9	8,8	0,3	100
76-9 G Auxiliaires financiers et d'assurances	0,0	0,3	0,3	0,3	0,0	2,8	86,8	7,3	2,2	100
76-9 I Services promotion-construction	0,7	1,5	1,5	1,5	0,0	27,0	51,8	13,1	0,7	100
Travail temporaire, gardiennage et reliquat du T33	0,2	1,1	2,1	27,7	0,0	8,1	20,6	38,6	1,6	100
T33 Services marchands rendus aux entreprises	0,5	9,5	8,5	7,8	0,0	23,2	35,4	13,9	1,2	100
Ensemble des secteurs de l'économie	44,4	0,5	2,8	15,2	0,0	5,5	9,4	21,5	0,8	100

Source : Recensement de la population de 1975

Code DPJ :

(1) Métiers primaires (2) Ingénieurs, architectes (3) Techniciens, dessinateurs (4) Agent de maîtrise, ouvrier qualifié (5) Ouvrier spécialisé, manœuvres (6) Cadre administratif (7) Cadre moyen tertiaire (8) Employé qualifié (9) Employé non qualifié (1 à 9) Ensemble des professions

2.3. La répartition des non-salariés du secteur selon les catégories d'emploi

Le tableau 13 fournit la répartition des non-salariés du secteur selon les professions regroupées, ceci pour chacun des services du secteur étudié. On rappelle que seule une minorité des actifs du secteur (20 %) occupe les emplois non-salariés, cette présence non négligeable étant variable d'un service à l'autre (7).

On constate une nette polarisation de la structure de travail sur deux grandes zones d'emplois :

a) **Dans les services liés à l'investissement**, la proportion d'ingénieurs et de techniciens non salariés s'établit entre 75 % et 81 %.

Dans l'ingénierie technique et informatique, les professions les plus représentées sont, pour les emplois de niveau cadre, les ingénieurs conseils (18 %) et, pour les emplois de niveau cadre moyen, les agents techniques et techniciens n-d-a et s-a-i (8).

En ce qui concerne les services connexes à la construction, les indépendants qualifiés qui exercent dans ce secteur sont, soit des architectes (47 %), soit des techniciens du BTP (28 %) : géomètres et métreurs.

b) A l'inverse, **dans les services de conseil ou de gestion**, les indépendants occupent, soit des emplois de chefs d'entreprises et de commerçants, soit des professions libérales de prestations intellectuelles spécifiques.

Les structures des emplois regroupés des non-salariés, afférentes à chacun de ces services, n'apportent que peu d'information. Il est nécessaire, afin de différencier ces services, de regarder quelles sont la ou les professions spécifiques détaillées qui regroupent la majorité relative, ou souvent absolue, des non-salariés dans ces activités collectives (cf. tableaux 15, 16 et 17).

Il apparaît alors, vis-à-vis des types d'indépendants rattachés à ces services « intellectuels », possible de séparer ces activités de conseil en deux grands groupes, suivant la part respective prise par les deux catégories de non-salariés suivantes :

- les chefs d'entreprises dont l'activité dominante est de type commercial ;
- les professions libérales spécifiques à certaines activités de conseil, qui perçoivent des honoraires en rétribution des services rendus essentiellement à des entreprises (où à des particuliers (9)). Ces dernières professions, où la compétence

(7) Les deux situations extrêmes étant les services d'ingénierie technique et informatique et les services de construction promotion, avec des pourcentages de non-salariés égaux respectivement à 8 % et 33 %.

(8) Non désignés ailleurs et sans autre indication.

(9) Cas des activités de conseils juridiques qui sont classées de façon normative, dans les services marchands rendus aux entreprises. Cette anomalie dans le classement a été évoquée dans le deuxième paragraphe du chap. 1.

individuelle et le savoir-faire sont déterminants, sont plus ou moins réglementées (10) et organisées en ordres professionnels (ordre des experts-comptables, compagnie des agents de change...). Ce sont, dans certains cas, des charges et non des emplois de droit commun.

Ces services dits « intellectuels » englobent de fait, deux grandes zones d'activités.

— Celles dans lesquelles la majorité des indépendants rattachés sont des chefs d'entreprises, des commerçants et des gérants (11) : les services connexes au logement et les services de promotion-construction avec respectivement 72,6 % et 46,6 % de commerçants, chefs d'entreprises par rapport au total des non-salariés.

— Celles dans lesquelles la majorité des indépendants exercent des professions libérales spécifiques :

- le conseil juridique et fiscal, avec 80,5 % de professionnels hautement qualifiés (spécialistes du conseil juridique et fiscal, avocats, notaires) ;

- les activités d'expertise comptable et financière, avec 46,4 % de spécialistes du conseil de gestion et 42,6 % d'experts comptables ;

- et enfin, les activités d'auxiliaires financiers et d'assurances, avec 84,8 % d'agents d'assurances.

Seule la publicité, secteur hétérogène où l'on trouve de très grandes entreprises mais aussi des petites agences indépendantes, a une structure des emplois non salariés bipolaire, avec 62,2 % de professionnels qualifiés travaillant en indépendants (spécialistes de la publicité, modelistes) et 11,1 % de commerçants et chefs d'entreprises.

2.4. Analyse selon les spécialités professionnelles : guide de lecture

Afin d'avoir une vision globale des différents types de spécialités professionnelles dominantes dans les structures de qualification propres à chacun de ces services, on a construit un tableau synoptique rectangulaire qui croise, en ligne les pôles de qualification dominants relatifs aux emplois salariés et non-salariés, en colonne les différentes zones d'activités de services regroupées suivant les deux principales fonctions assumées :

- services d'études et de conception liés à l'investissement ;
- services dits « intellectuels », de conseil et de gestion.

La lecture de ce tableau permet de repérer immédiatement les zones de qualification correspondant à une activité de service particulière.

(10) Pour les professions totalement fermées (ex : syndics), les cinq conditions suivantes sont satisfaites :

(1) Nécessité d'un titre ou d'un diplôme pour se déclarer en tant que tel.

(2) *Numerus clausus* pour le recrutement et l'exercice.

(3) Monopole d'exercice de l'activité.

(4) Tarif, ou barème, unique pour les prestations effectuées.

(5) Compétence sur un territoire délimité.

(11) Ces professions sont classées au niveau cadre moyen tertiaire dans le code DPJ.

Exemple de lecture : dans la publicité, les salariés occupent principalement des emplois de cadres administratifs supérieurs (28,5 %), de cadres moyens tertiaires (27,2 %) et d'employés qualifiés (17,6 %), ces trois catégories d'emploi rassemblant presque les trois quarts (73,3 %) des titulaires d'emplois salariés de cette zone d'activité de service.

En ce qui concerne les non-salariés, la majorité d'entre eux (77 %) sont, soit des cadres administratifs supérieurs (35,1 %), soit des cadres moyens tertiaires (41,9 %).

Exemple de lecture combinée du tableau synthétique et des tableaux de décomposition suivant les professions détaillées (cf. tableaux 15, 16 et 17).

Dans la publicité, parmi les salariés occupant des emplois de cadres administratifs supérieurs, les spécialistes de la publicité et les cadres commerciaux sont fortement représentés, alors que, parmi les non-salariés classés dans les cadres moyens tertiaires, on trouve, grosso modo, un quart de commerçants chefs d'entreprises et trois quarts de modelistes établis à leur compte.

Finalement, les zones d'emplois spécifiques à la publicité ont deux caractéristiques principales :

- prééminence, par rapport aux emplois administratifs, des emplois hautement qualifiés tenus par des professionnels spécialistes de ces activités ;
- existence conjointe de deux types d'emplois : les emplois à dimension commerciale (cadres commerciaux, commerçants chefs d'entreprises) et les emplois techniques spécifiques à ces activités (spécialistes de la publicité, modelistes).

TABEAU 14
Structure des emplois regroupés dominants suivant les sous-secteurs d'activités
d'études, conseil et assistance

Champ : actifs occupés (hommes + femmes)

en %

Emplois regroupés (DPJ) dominants		Services liés à l'investissement		Services dits intellectuels						
		76-9 A Ingénierie SSCI	76-9 B Services connexes à la construc- tion	76-9 D Conseils juridiques	76-9 E Expertise comptable	76-9 F Publicité	76-9 G Auxiliaires financiers et d'assu- rances	76-9 C Services connexes au logement	76-9 I Services de promotion construction	T 33 Services rendus aux entreprises
Salariés	2 Ingénieurs, architectes	18,4	10,0							5,9
	3 Techniciens, dessinateurs	20,3	48,7							9,4
	6 Cadres administratifs supérieurs				11,2	28,5	7,8	9,0	12,3	8,8
	7 Cadres moyens du tertiaire			37,7	44,2	27,2	26,2	19,9	18,6	20,1
	8 Employés qualifiés			44,9	33,3	17,6	49,0	26,2	20,5	27,1
	9 Employés non qualifiés							37,4	29,3	13,6
Non salariés	2 Ingénieurs, architectes	30,6	48,4							9,5
	3 Techniciens, dessinateurs	34,1	32,8							8,5
	6 Cadres administratifs supérieurs			80,5	50,5	35,1		10,3	27,0	23,2
	7 Cadres moyens du tertiaire			13,8	42,7	41,9	86,8	73,8	51,8	35,4
	Rappel : % d'emploi non salarié par service	7,7	33,2	24,1	17,1	15,5	30,3	23,4	7,1	19,0

Source : Recensement de la population 1975.

TABLEAU 15

Les professions détaillées spécifiques dans les sous-secteurs des services marchands
 rendus aux entreprises où les emplois dominants sont ceux d'ingénieurs et de techniciens
 (en pourcentage du total des salariés ou du total des non-salariés)

Professions regroupées (DPJ) et détaillées (PR)	76-9 A Ingénierie - SSCI	76-9 B Services connexes à la construction	T 33 Services marchands rendus aux entreprises	Ensembles des secteurs de l'économie
DPJ2 : Ingénieur, architecte				
Salarié	18,4	10,0	5,9	1,7
dont :				
7812 : Ingénieur, cadre technique supérieur (n. d. a. et s. a. i.)	3,4	€	1,0	0,3
7803 : Ingénieur et cadre technique du BTP	3,3	8,8	1,4	0,2
7809 : Ingénieur et cadre technique de l'informatique	2,7	€	0,8	0,1
7810 : Ingénieur et cadre de la gestion et l'organisation	2,4	€	0,8	0,1
Non salarié	30,6	48,4	9,5	0,5
dont :				
7810 : Ingénieur conseil	18,2	€	1,8	0,1
7803 : Architecte, urbaniste	5,6	47,0	6,9	0,3
DJP3 : Technicien, dessinateur				
Salarié	20,3	48,7	9,4	4,2
dont :				
7501 : Dessinateur industriel	7,5		2,3	0,6
7602 : Technicien du BTP, géomètre	2,2	25,3	2,3	0,8
7502 : Dessinateur en bâtiment	2,2	16,8	1,6	0,1
Non salarié	34,1	32,8	8,5	2,8
dont :				
7612 : Agent technique et technicien (n. d. a et s. a. i.)	15,7	€	1,6	0,1
7602 : Agent technique et technicien du BTP	€	28,3	4,2	0,2

Source : Recensement de la population de 1975.

TABLEAU 16

Les professions détaillées spécifiques dans les sous-secteurs des services marchands rendus aux entreprises où les emplois dominants sont ceux de cadres supérieurs et moyens tertiaires

en %

Professions regroupées (DPJ) et détaillées (PR)	76-9 C Services connexes au logement	76-9 D Conseils juridiques	76-9 E Expertise comptable	76-9 F Publicité	76-9 G Auxiliaires financiers et d'assurances	76-9 I Services de promotion construction	T 33 Services mar- chands rendus aux entreprises	Ensemble des secteurs de l'économie
DPJ 6 : Cadre administratif supérieur								
Salarié	9,0	4,3	11,2	28,5	7,8	12,3	8,8	6,1
dont :								
7901 : Cadre administratif supérieur (s. a. i.)						3,9	1,5	0,9
7903 : Cadre supérieur commercial				6,8		5,3	2,6	1,0
9107 : Spécialiste de la publicité				15,8			0,9	0,1
9201 : Expert comptable et assimilé			7,9				1,0	0,1
Non salarié	10,3	80,5	50,5	35,1	2,8	27,0	23,2	5,5
dont :								
7901 : Cadre administratif supérieur (s. a. i.)						8,7	0,7	0,7
9107 : Spécialiste de la publicité							0,2	0,1
9201 : Conseil juridique et fiscal		9,7	46,4				1,9	0,2
9202 : Notaire		27,4					1,6	0,2
9505 : Avocat		41,6					2,5	0,3
DPJ 7 : Cadre moyen tertiaire								
Salarié	19,9	37,7	44,2	27,1	26,2	18,6	20,1	12,0
dont :								
8003 : Agent d'assurances					17,0		1,5	0,2
8004 : Autre cadre administratif	2,4						0,6	0,1
8105 : Secrétaire de direction						2,9	1,9	0,5
8109 : Comptable	5,4	5,5	40,9	4,3	3,7	5,8	6,8	1,5
8303 : Agent commercial	7,9			9,0		4,2	2,2	1,4
9206 : Clerc		29,2					3,2	0,1
9302 : Dessinateur publicitaire modéliste			6,5				0,5	0,1
Non salarié	73,6	13,8	42,6	41,9	86,8	51,8	35,4	9,4
dont :								
8003 : Agent d'assurances					84,8		13,8	0,6
8004 : Gérant d'immeuble	8,5						1,0	
8109 : Comptable			42,6				3,4	0,2
8405 : Commerçant chef d'entreprise	72,6			11,1		46,6	10,5	2,8
9204 : Huissier et assimilé		11,5					1,8	0,1
9302 : Modéliste				27,1			2,0	0,3

Source : Recensement de la population de 1975

TABLEAU 17

Les professions détaillées spécifiques dans les sous-secteurs des services marchands rendus aux entreprises où les emplois dominants sont ceux d'employés qualifiés et/ou d'employés non qualifiés

en %

Professions regroupées (DPJ) et détaillées (PR)	76-9 C Services connexes au logement	76-9 D Conseils juridiques	76-9 E Expertise comptable	76-9 F Publicité	76-9 G Auxiliaires financiers et d'assurances	76-9 I Services de promotion de construction	T 33 Services mar- chands rendus aux entreprises	Ensemble des secteurs de l'économie
DPJ 8 : Employé qualifié								
Salarié	26,2	44,9	33,3	17,6	49,0	20,5	27,1	15,9
dont :								
8101 : Employé de bureau qualifié, commis d'agent de change					15,8		2,8	2,6
8104 : Secrétaire, dactylo	20,1	39,9	12,6		28,8	14,2	17,8	4,1
8108 : Aide-comptable			16,9		2,6		2,8	0,7
Non salarié	11,5	4,1	2,7	8,8	7,3	13,1	13,9	21,5
DPJ 9 : Employé non qualifié								
Salarié	37,4	10,7	7,5	9,7	14,4	29,3	13,6	13,5
dont :								
8102 : Employé de bureau non qualifié	4,5	7,4	5,7	4,7	11,5	3,8	5,2	3,7
8501 : Concierge, gardien	24,0					18,0	4,3	1,1
8604 : Personnel de services divers	6,0					4,7	1,4	2,7
Non salarié	0,8	0,5	1,5	0,3	2,2	0,7	1,2	0,8

Source : Recensement de la population de 1975.

CHAPITRE 4

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DES STRUCTURES DE QUALIFICATION DANS LES ACTIVITÉS D'INGÉNIERIE

L'objectif de ce chapitre est de donner une analyse de l'évolution des structures d'emploi dans un groupe d'activités particulier : les services d'études et de conseil, techniques et informatiques.

Le rapport du plan intérimaire 1982-1983 (1) souligne la position stratégique de ce secteur à l'interface entre les activités de recherche et développement et celles qui sont directement productives :

« Au sein des services rendus aux entreprises, les activités d'ingénierie et de conseil ont une place à part en raison de l'appui qu'elles apportent à l'appareil productif. Elles constituent en premier lieu un élément de liaison privilégiée entre la recherche et le tissu industriel et jouent un rôle dynamique dans la diffusion de l'innovation et le transfert de technologie ». Ceci montre l'intérêt d'une investigation statistique plus fine, sur une activité de haute technicité nécessitant des niveaux élevés de savoir-faire et dont les contenus d'emploi sont en forte évolution (2).

1. LE CHAMP D'ACTIVITÉ COUVERT PAR L'INGÉNIERIE TECHNIQUE ET INFORMATIQUE

Les activités concernées correspondent à l'ensemble des services externes auxquels, par souci de rentabilité économique et d'extériorisation du personnel, certaines sociétés industrielles ou commerciales font appel, afin de réaliser des fonctions potentielles d'entreprises (fonction informatique et formation à ces techniques de leur propre personnel, fonction études, recherches et développement).

Parmi ces entreprises spécialisées, on peut distinguer, assez schématiquement, deux grands types de prestataires de services : les sociétés d'ingénierie technique et les sociétés de services et conseil informatique (SSCI).

(1) Plan intérimaire pour 1982-1983. Annexe du *journal Officiel de la République Française* - Vendredi 8 janvier 1982.

(2) Cf. C. COSSALTER et G. DENIS. *L'informatisation des activités de gestion*. Dossier du CEREQ n°33, Paris : Documentation Française. Mai 1982.

Cette dichotomie se traduit, au niveau des catégories statistiques, par l'identification, à l'aide des positions à quatre chiffres de la NAP 600, des deux sous-secteurs d'activités distincts suivants :

– **L'ingénierie technique :**

7701 : cabinets d'études techniques réalisant, pour des tiers, des études spécialisées ou non, pouvant porter sur un programme complet et être assorties de la maîtrise d'œuvre d'un projet d'investissement industriel ;

7702 : cabinets d'études économiques et sociologiques

– **L'ingénierie informatique (SSCI) :**

7703 : cabinets d'études informatiques et d'organisation (y compris l'organisation et la mise en place des opérations de formation du personnel en entreprises) ;

7704 : travaux à façon informatiques pour des tiers ;

7712 : travaux à façon pour des tiers (travaux de bureau, dactylographie).

Il faut noter qu'au travers des classifications statistiques existantes, on ne peut sélectionner que les sociétés d'ingénierie qui exercent cette activité à titre principal, en direction des entreprises industrielles, des sociétés bancaires ou des établissements du secteur public.

A l'opposé, les sociétés de conseil et d'assistance technique, filiales de groupes industriels, et les SSCI, filiales de constructeurs de matériel informatique, qui exercent vis-à-vis des sociétés extérieures à leur maison mère une activité secondaire de prestation de service, sont, par définition, exclues du champ.

En résumé, on peut dire que le champ sectoriel retenu englobe l'ensemble des sociétés d'ingénierie technique et informatique autonomes, à l'exclusion des ingénieurs conseil non salariés (3), mais surtout des divisions ou services de sociétés industrielles qui réalisent le même genre de prestations en direction principalement d'autres services de la société.

Ce repérage, à l'aide des nomenclatures existantes, appelle une dernière remarque : il est clair qu'au-delà des répertoires statistiques qui permettent d'effectuer ce découpage, il existe, dans la réalité, une vaste zone de recouvrement entre l'ingénierie technique proprement dite et les sociétés de conseils ou de travaux à façon qui complètent cette technique.

(3) Les cabinets d'ingénieurs conseil indépendants, intervenant dans le domaine du conseil technique ou informatique, qui ont joué un rôle déterminant dans l'apparition de ces services en direction des entreprises (décennie 1950-1960), ne réalisent plus actuellement, après la phase de restructuration des années 1970-1975, que 10 % du chiffre d'affaires du secteur (d'après l'enquête annuelle d'entreprise sur l'ingénierie menée par le ministère de l'Industrie en 1980).

2. L'ÉVOLUTION PAR GRANDES CATÉGORIES D'EMPLOI

La série des enquêtes Structure des emplois (ESE) constitue la seule source permettant d'appréhender, à l'intérieur du champ sectoriel retenu : l'ingénierie technique et informatique (4), les modifications intervenues dans les modes d'utilisation, par les employeurs, des diverses qualifications repérées par l'importance relative de chacune des catégories d'emploi spécifiques à ces activités de services.

Le tableau 18 donne, pour chacun des deux sous-secteurs de l'ingénierie, la répartition en 1976 et 1980 des salariés selon les grandes catégories d'emploi (code E2).

Il convient de préciser que la rétropolation de telles séries, avant 1975, n'est pas possible techniquement (5).

En effet, à ce niveau de désagrégation sectorielle, il n'est pas possible d'établir une correspondance autre que formelle, entre l'ancienne nomenclature d'activités collectives, et la nouvelle mise en place en 1975.

Tableau 18 : Évolution de la structure globale des emplois entre 1976 et 1980 dans l'ingénierie technique et l'ingénierie informatique (Évolution en poids par rapport au total des emplois)

Champ : Établissement de plus de dix salariés

en %

Catégories d'emplois regroupés	Ingénierie technique (7701 - 7702)		Ingénierie informatique (7703 - 7704 - 7712)	
	1976	1980	1976	1980
01 Cadre supérieur de la production	19,3	20,4	1,6	1,1
03 Technicien de la production	27,6	27,0	4,1	3,8
Sous-total 01 + 03	46,9	47,4	5,7	4,9
02 Cadre supérieur des services	14,6	13,4	23,7	28,9
04 Technicien des services	3,6	4,1	16,5	20,8
Sous-total 02 + 04	18,2	17,5	40,2	49,7
09 Personnel qualifié des services	21,8	22,1	35,5	30,2
Autres emplois	13,1	13,0	18,6	15,2
Total des emplois	100 %	100 %	100 %	100 %
Effectifs	71 200	85 600	33 900	45 400

Source : Enquête. Structure des emplois - Traitement CEREQ.

(4) Rappelons qu'il s'agit des établissements de plus de dix salariés exerçant à titre principal une des activités de services définies *supra*.

(5) Le raccordement de la NAP 600 avec l'ancienne nomenclature d'activités NAE est impossible au niveau NAE 3 chiffres, et illusoire ou formel au niveau NAE 4 chiffres.

On fera les remarques suivantes :

— Au sein de chacun des deux groupes d'activités qui composent le sous-secteur de l'ingénierie, les emplois de niveau supérieur (ingénieurs et cadres) ou intermédiaire (techniciens) représentent dans les cabinets techniques 65 % de l'emploi salarié total et dans les sociétés de conseil et de services en informatique 55 %.

— Mais il se dégage également une différence entre les deux groupes d'activités. La concentration des effectifs ne se fait pas sur les mêmes catégories d'emploi : ingénieurs et techniciens de « production » dominent dans l'ingénierie technique alors que les sociétés d'informatique mobilisent des cadres et techniciens des « services ».

L'ingénierie technique se caractérise par une grande stabilité des structures d'emploi, le poids relatif des emplois qualifiés : ingénieurs et techniciens industriels (6) restant quasi invariant entre 1976 à 1980.

— Les fortes transformations qui ont accompagné l'émergence de l'ingénierie technique (type d'organisation du travail, structuration industrielle autour de quelques entreprises leaders) se sont essentiellement produites dans la période antérieure à 1973. Depuis, il semble que le mode d'organisation du travail mis en place se soit peu modifié.

A l'inverse, les structures d'emploi des SSCI présentent un profil très différent et ont évolué de manière significative depuis 1973, ceci en relation avec une diffusion massive de l'informatique dans les entreprises et, parallèlement, une informatisation généralisée de la production.

Ainsi, la proportion globale de cadres supérieurs des services dans lesquels sont classés les emplois d'études et de conception de l'informatique et ceux de techniciens des services (qui regroupent les emplois de programmation informatique), progresse très rapidement (+ 10 points), alors que celle des personnels qualifiés des services, dont le noyau principal (44 %) est composé par les personnels de saisie (perforateurs, perforateurs-vérificateurs), est en forte diminution (- 5 points).

— L'évolution et la répartition des emplois entre les deux activités composant l'ensemble de l'ingénierie sont donc très contrastées. Le constat de cette forte différence des structures de travail nous amène à centrer notre analyse sur le secteur des services informatiques qui, à la suite des évolutions technologiques, a connu ces dernières années des mutations majeures dans l'évolution des qualifications requises et dans la répartition relative des différentes catégories de personnel qu'il mobilise.

3. L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS DÉTAILLÉS SPÉCIFIQUES DE L'INGÉNIEURIE INFORMATIQUE

Pour la période 1976-1980, les tableaux 19 et 20 indiquent, selon le niveau et la spécialité de l'emploi, la répartition en valeur relative et absolue des salariés employés dans les sociétés d'ingénierie informatique.

(6) Cette catégorie comprend aussi les dessinateurs industriels dont la réduction, en valeur relative et absolue, liée au développement des techniques de dessin assisté par ordinateur (DAO) et de conception assistée par ordinateur (CAO), a été presque entièrement compensée par la croissance continue des techniciens industriels.

TABLEAU 19
Évolution entre 1976 et 1980 du poids relatif des emplois salariés de l'ingénierie
informatique suivant le niveau de l'emploi et la spécialité

Champ : Établissements de plus de dix salariés

en %

Catégories d'emploi (code E2 et nomenclature des emplois)	Ingénierie informatique (NAP 600 : 7703, 7704, 7712)			Ensemble des secteurs du champ de l'enquête structure		
	Poids 1976 (1)	Poids 1980 (%) (2)	Variation 1980 (2/1)	Poids 1976 (%) (3)	Poids 1980 (4)	Spécificité 1980 (2/4)
Emplois du traitement de l'information						
1. Emplois de conception, d'études et d'encadrement technique	15,9	20,5	+ 29	0,4	0,6	34,2
- Cadre de conception des systèmes (207, 217, 227)	9,7	14,1	+ 45	0,3	0,4	35,3
- Analyste organique et fonctionnel (620)	6,2	6,4	+ 3	0,1	0,2	32,0
2. Emplois de réalisation et d'exploitation	13,9	18,7	+ 35	0,5	0,6	31,2
- Programmeur (621)	5,3	6,6	+ 25	0,2	0,2	33,0
- Opérateur-pupitreur (622)	8,6	12,1	+ 41	0,3	0,4	30,3
3. Emplois de saisie	15,3	13,4	- 12	0,4	0,3	44,7
- Perforateur - perforateur vérificateur (624)	15,3	13,4	- 12	0,4	0,3	44,7
Autres emplois	54,9	48,5	- 12	98,7	98,5	0,5
Total des emplois	100,0	100,0		100,0	100,0	1,0

a) Effectifs bruts d'après l'enquête structure au 31 mars de l'année N (milliers)	33,9	45,4	+ 11,9 %	9 750,8	9 958,8	
b) Effectifs rectifiés d'après l'UNEDIC au 31 décembre de l'année N-1 (milliers)	47,9	63,7	+ 15,9 %	13 138	13 330	
a/b) Taux de couverture estimé (pourcentage)	70,9	71,2		74,2	74,7	

Source : Traitement CEREQ de l'enquête Structure des emplois et statistiques de l'UNEDIC.

TABEAU 20
Évolution entre 1976 et 1980 des effectifs des emplois salariés de l'ingénierie
informatique suivant le niveau de l'emploi et la spécialité

Champ : Établissements de plus de dix salariés

Unité : Effectifs en milliers

Catégories d'emplois détaillés (code E2 et nomenclature des emplois)	Ingénierie informatique (NAP 600 : 7703, 7704, 7712)			Ensemble des secteurs du champ de l'enquête structure des emplois		
	Effectif 1976 (1)	Effectif 1980 (2)	Variation 1980	Effectif 1976 (3)	Effectif 1980 (4)	Variation 1980
Emplois du traitement de l'information						
1. Emplois de conception, d'études et d'encadrement technique	7,6	13,1	1,72	52,6	80,0	1,52
— Cadre de conception des systèmes (207, 217, 227)	4,6	9,0	1,96	39,4	53,0	1,35
— Analyste organique et fonctionnel (620)	3,0	4,1	1,37	13,2	27,0	2,05
2. Emplois de réalisation et d'exploitation	6,7	11,9	1,78	65,7	80,0	1,22
— Programmeur (621)	2,6	4,2	1,62	26,3	26,7	1,02
— Opérateur-pupitreur (622)	4,1	7,7	1,88	39,4	53,3	1,35
3. Emplois de saisie	7,3	8,5	1,16	52,6	40,0	0,76
— Perforateur - perforateur vérificateur (624)	7,3	8,5	1,16	52,6	40,0	0,76
Sous-total	21,6	33,5	1,55	170,9	200,0	1,17
Autres emplois	26,3	30,2	1,15	12 967,1	13 130	1,01
Total des emplois (base UNEDIC)	47,9	63,7	1,16	13 138	13 330	1,02

Source : Enquête Structure des emplois et statistiques de l'UNEDIC

Note : Les effectifs estimés sont obtenus en appliquant aux poids de chacune des catégories d'emplois donnés par l'enquête Structure des emplois à la date du 31 mars de l'année n, les effectifs rectifiés salariés par sous-secteurs fournis par les statistiques de l'UNEDIC au 31 décembre de l'année n - 1.

On a retenu sept emplois détaillés de la nomenclature en 295 postes, qui concentrent à eux seuls, en 1980, 51,5 % des effectifs totaux des établissements de l'ingénierie de plus de dix salariés — soit 34 000 salariés (7) — sur un effectif total estimé d'après les statistiques de l'UNEDIC à, environ, 64 000 salariés pour l'ensemble des établissements toutes classes de taille confondues.

Les spécialités d'emploi détaillées de l'ingénierie informatique ont été regroupées selon le niveau de qualification et la fonction de l'emploi en trois sous-ensembles :

— **Les emplois de conception, d'étude et d'encadrement technique** qui rassemblent deux types de personnels hautement qualifiés :

- 207, 217, 227 : Cadres responsables de la conception des systèmes, qui comprend les ingénieurs spécialistes de l'application des sciences mathématiques, de l'organisation, de la gestion et des sciences économiques et humaines ;

- 620 : Cadres techniques responsables du traitement électromécanique et électronique de l'information (analystes organiques, analystes fonctionnels).

— **Les emplois de programmation et d'exploitation** : dans ce groupe sont classés les emplois de niveaux intermédiaires des spécialités suivantes :

- 621 : Programmeurs, programmeurs codeurs ;

- 622 : Opérateurs-pupitreurs.

— **Les emplois de saisie** qui correspondent aux personnels affectés à des tâches d'exécution :

- 624 : Perforateurs, perforateurs-vérificateurs.

A l'exception des perforateurs, tous ces emplois voient leur importance relative se renforcer sur la période considérée, mais les rythmes de croissance de chacune des spécialités d'emploi sont très inégaux.

Les emplois du traitement de l'information regroupent plus de la moitié (48,5 % en 1980) des salariés de l'ingénierie informatique alors que leur poids dans l'ensemble des secteurs du champ de l'enquête Structure des emplois est très faible (1,5 % en 1980).

— **Au niveau des emplois de conception et d'études**, la part relative des cadres de conception de systèmes chargés de la conduite des projets informatiques, se renforce considérablement (20,5 % du total salarié en 1980 contre seulement 15,9 % en 1976) ; ceci correspond à un quasi-doublement des effectifs de ces personnels. On note de plus que cette progression en valeur absolue de cadres informaticiens est plus marquée dans les SSCI (+72 %) que dans l'ensemble des activités économiques (+ 52 %).

(7) Ces estimations en effectifs ont été obtenues à partir de deux sources (UNEDIC et enquête structure des emplois) dont les champs respectifs ne se recoupent que partiellement (cf. la note du tableau 18), les chiffres avancés doivent donc être considérés comme des ordres de grandeurs et examinés avec une certaine prudence. On a, de plus, indiqué le poids relatif de ces mêmes emplois dans l'ensemble de l'économie, de façon à faire apparaître la spécificité ou l'importance relative des SSCI par rapport aux services informatiques propres des entreprises industrielles.

Cette évolution est liée, pour partie, à l'augmentation de la technicité des interventions assumées par ces sociétés, qui se réalise au travers d'un déplacement de la demande des entreprises clientes vers la conception de systèmes informatiques complexes (ingénierie de systèmes, télématique) au détriment des activités plus traditionnelles (réalisation de systèmes standards, diffusion de progiciels, saisie de données, vente de temps-machine...).

— **Au niveau des emplois de réalisation (programmation, exploitation)**, on remarque que si les proportions de programmeurs et d'opérateurs-pupitreurs augmentent respectivement de 1,3 points et 3,5 points dans les sociétés de services et conseil en informatique, dans le même temps, l'importance relative de ces emplois spécialisés reste stable dans l'ensemble des activités.

En définitive, ces emplois de techniciens de l'informatique occupent presque le cinquième (18,7 %) des salariés du secteur (on rappelle que les titulaires de ces emplois ayant statut d'intérimaires, dont le nombre est probablement non négligeable, ne sont pas comptabilisés dans l'enquête Structure des emplois).

— **Enfin, en ce qui concerne les personnels chargés des tâches codifiées de saisie et d'enregistrement des données**, on note une diminution des effectifs des perforateurs et perforateurs-vérificateurs (— 13 000) employés par les entreprises utilisatrices de prestations extérieures. Comme ces catégories professionnelles restent stables en valeur absolue dans les SSCI, un élément d'explication à cette baisse brutale du personnel chargé d'accomplir les tâches de saisie de l'information se trouve certainement dans l'apparition de nouveaux matériels et de nouvelles techniques qui ont permis la saisie directe des données (et l'interrogation des fichiers) au niveau des entreprises utilisatrices par des agents non informaticiens pour lesquels la polyvalence du contenu de l'emploi s'est accrue (ex : informatisation dans les banques).

Au total, il apparaît que « *le mouvement général de polarisation des qualifications des emplois des sociétés de services tend à se situer à des niveaux plus élevés que sur la période précédente, alors que, simultanément, le processus de normalisation du contenu de ces emplois semble achevé* » (8).

(8) Sur l'aspect transformation des contenus et des situations d'emplois, se reporter aux travaux de M. BEL en particulier : « **Les relations entre l'emploi et la formation en informatique : un processus de normalisation de la profession**. Thèse de 3^e cycle, IREP. 1982 et « A propos de l'informatique : une nouvelle approche des relations entre l'emploi et la formation » revue **formation emploi** n°3 Paris : Documentation Française juillet-septembre 1983.

BIBLIOGRAPHIE

R. ARDENTI ET ALII. **Le travail temporaire dans l'industrie**. Cahiers du Centre d'études de l'emploi n° 18. 1979.

F. AUDIER. **Les emplois tertiaires des entreprises industrielles**. Dossier du CEREQ n° 29. Paris : Documentation Française. Octobre 1981.

F. AUDIER. « Les emplois précaires ». **Formation Emploi** n° 4. CEREQ. Octobre-Décembre 1983.

M. BEL. **Les relations entre l'emploi et la formation en informatique**. Thèse de troisième cycle. IREP. 1982.

M. BEL. « A propos de l'informatique : une nouvelle approche des relations entre l'emploi et la formation ». **Formation Emploi** n° 3. CEREQ. Juillet-septembre 1983.

P. BELLON. **L'emploi dans le secteur tertiaire : avis adopté par le conseil économique et social**. Paris : Conseil économique et social, 1978.

M. BRAIBANT. **L'économie des services marchands de 1960 à 1980 : contribution à l'étude du secteur tertiaire**. Archives et documents n° 37. Novembre 1981.

M. BRAIBANT. « Le tertiaire insaisissable ? ». **Économie et statistique** n° 146. Juin 1982.

O. BUTTNER, M.F. MOURIAUX. **Les services aux entreprises : intégration ou recours à l'extérieur**. Bulletin d'information du Centre d'études de l'emploi n° 54. Février 1982.

O. BUTTNER, M.F. MOURIAUX. **Le développement des services marchands aux entreprises : mouvement d'extériorisation ou croissance autonome ?** Centre d'études de l'emploi. Document ronéoté. Mars 1983.

H. CANTAGREL. **Communication au colloque de l'Association bureaux-provinces**. Lille. Octobre 1982.

M. CEZARD. « L'enquête sur l'emploi : une nouvelle série à partir de 1982 ». **Courrier des statistiques** n° 21. Janvier 1982.

J.E. CHAPRON, M. SERUZIER. **Initiation pratique à la comptabilité nationale selon le nouveau système**. Paris : Masson. 1978.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. **Emploi dans les services. Rapport du groupe de travail**. Paris : Documentation Française, 1980. (Préparation du VIII^è Plan).

C. COSSALTER, G. DENIS. **L'informatisation des activités de gestion**. Dossier du CEREQ n°33. Paris : Documentation Française. Mai 1982.

E. DUEZ. **Le secteur des services marchands rendus principalement aux entreprises : problèmes de croissance et aspects régionaux**. Université des Sciences et Techniques de Lille. Thèse de troisième cycle en sciences économiques. 438 p. multigr. Novembre 1981.

J.F. GERME, F. MICHON. **Stratégie des entreprises et formes particulières d'emplois**. Séminaire d'économie du travail Paris I. 1979-1980. 385 p. multigr.

M. HUET. « L'emploi et l'activité entre 1968 et 1975 ». **Économie et statistique** n°94. Novembre 1977.

J. MAGAUD. « Vrais et faux salariés ». **Sociologie du travail** n°1. Janvier-mars 1974.

J. PERRIN. **La division du travail et la stratégie de structuration de l'emploi des grands groupes industriels**. Grenoble IREP. 1977.

P. RANCHON. **Réflexions sur la contribution du secteur tertiaire à la création d'emplois**. Bulletin d'information du Centre d'études de l'emploi n°52. Octobre 1981.

F. RERAT. **Politique d'emploi et rapports sociaux du travail**. Actes du colloque de Dourdan. Ed. Galilée. Décembre 1980.

P. TROGAN. **Les services marchands rendus principalement aux entreprises 1960-1974**. Collections de l'INSEE. E.59. Février 1979.

P. TROGAN. « Croissance régulière de l'emploi dans les activités d'études et de conseils ». **Économie et statistique** n°93. Octobre 1977.

P. TROGAN. **Les divergences entre les statistiques issues du recensement de la population, de l'UNEDIC et des DAS**. Rapport du VIII^e Plan sur l'emploi dans les services. Paris : Documentation Française. Juillet 1980.

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau 1 : Évolution de la population active dans les branches marchandes de 1896 à 1977 : services rendus aux entreprises	18
Tableau 2 : Évolution de la population active dans les branches marchandes de 1896 à 1977 : services rendus aux ménages et ensemble des services marchands	19
Tableau 3 : Évolution 1975-1980 des effectifs salariés employés dans les services marchands rendus principalement aux entreprises	32
Tableau 4 : Quelques caractéristiques de l'évolution de l'emploi salarié dans les sous-secteurs des services rendus principalement : aux entreprises	33
Tableau 5 : Évolution, entre 1975 et 1980, du non-salariat dans les principaux secteurs mobilisant ce type de main-d'œuvre	35
Tableau 6 : Évolution, entre 1954 et 1975, des effectifs et du poids dans la population active totale, des catégories socio-professionnelles non salariées	37
Tableau 7 : Embauches annuelles moyennes sur la période 1975-1980	39
Tableau 8 : Nombre d'établissements ayant eu des salariés et effectifs correspondants dans les sous-secteurs des services rendus aux entreprises (hors services courants)	42
Tableau 9 : Répartition des entreprises de plus de dix salariés selon leur forme juridique en 1978	44
Tableau 10 : Proportion de non-salariés et répartition selon le statut	45
Tableau 11 : Taux de féminisation des emplois salariés et non salariés suivant les sous-secteurs d'activités	47
Tableau 12 : Distribution, suivant les professions regroupées, des emplois salariés des sous-secteurs des services marchands rendus aux entreprises	50

	Pages
Tableau 13 : Distribution, suivant les professions regroupées, des emplois non salariés des sous-secteurs des services marchands rendus aux entreprises	52
Tableau 14 : Structure des emplois regroupés dominants, suivant les sous-secteurs d'activités d'études, conseil et assistance	56
Tableau 15 : Les professions détaillées spécifiques dans les sous-secteurs des services marchands rendus aux entreprises où les emplois dominants sont ceux d'ingénieurs et de techniciens.	57
Tableau 16 : Les professions détaillées spécifiques dans les sous-secteurs des services marchands rendus aux entreprises où les emplois dominants sont ceux de cadres supérieurs et moyens tertiaires .	58
Tableau 17 : Les professions détaillées spécifiques dans les sous-secteurs des services marchands rendus aux entreprises où les emplois dominants sont ceux d'employés qualifiés et/ou d'employés non salariés.	59
Tableau 18 : Évolution de la structure globale des emplois entre 1976 et 1980 dans l'ingénierie technique et l'ingénierie informatique . .	63
Tableau 19 : Évolution entre 1976 et 1980 du poids relatif des emplois salariés de l'ingénierie informatique suivant le niveau de l'emploi et la spécialité.	65
Tableau 20 : Évolution entre 1976 et 1980 des effectifs des emplois salariés de l'ingénierie informatique suivant le niveau de l'emploi et la spécialité	66

Reproduction autorisée à la condition expresse
de mentionner la source



Centre d'Etudes
et de Recherches
sur les Qualifications

9, RUE SEXTIUS MICHEL, 75732 PARIS CEDEX 15 - TEL. 575.62.63